

Financer vos actions écologiques en milieux humides

Le 21 novembre 2022 de 14h à 17h

- ➔ Les financements européens
Hélène Loiseau, Lucie Labbé et Alix Meslin, [Office français de la biodiversité](#)
- ➔ Les programmes d'intervention des agences de l'eau
Laurent Vienne, [Agence de l'eau Loire-Bretagne](#)
- ➔ Le financement de la Gemapi
Oriane Cébile, [Intercommunalités de France](#)
- ➔ Les régions et départements : exemples néo-aquitains
Sylvie Frugier, [DREAL Nouvelle-Aquitaine](#)
- ➔ Le mécénat
Sylvie Duvigneau, [DRAC Nouvelle-Aquitaine](#)
- ➔ D'autres dispositifs nationaux
François Omnès, [Office français de la biodiversité](#)



© Bruno Jargot, 2017

Un évènement organisé par :



Avec le soutien financier de :





Les fonds européens disponibles pour financer ses actions écologiques en milieux humides

21 novembre 22

Webconférence OiEau-OFB

La biodiversité dans les fonds européens

Contexte: mandat de la Commission axé sur le climat et l'environnement – « EU Green Deal » en décembre 2019

2020 : nouvelle stratégie européenne pour la biodiversité :

- **protection des milieux naturels : 30% des terres et des mers d'ici 2030**
- restauration de la biodiversité : **privilégier l'agriculture biologique et la biodiversité dans les paysages agricoles, enrayer le déclin des pollinisateurs, rétablir le courant libre sur 25 000 km de cours d'eau, planter 3 milliards d'arbres, -50% risques et utilisation de pesticides**
- Juin 2022: Objectifs juridiquement contraignants de restauration de la nature
- Besoins de financement : **20 milliards d'euros/an** pour la biodiversité (toutes origines confondues)



Une politique européenne
(stratégies, plans d'action, directives...)



Un instrument financier / un
programme de financement
=> Règlement (priorités, modalités de mise
en œuvre, budget)

Parfois régionalisé



**Modalités d'attribution des aides
financières**

(AMI, appels à propositions / projets,
programmes de travail)

Présentation des fonds

Fonds européens structuraux d'investissement – FESI (FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA)

Financent la politique de cohésion européenne (sont répartis parmi les régions européennes, en fonction de leur PIB/habitant)

Permettent aux États membres de UE d'être solidaires tout en restant compétitifs dans l'économie mondiale

Sont en gestion partagée, **c'est-à-dire qu'un budget est alloué aux États-membres**. Chaque État décide des modalités de gestion de ces fonds sur son territoire

Gérés par l'État et par les Régions
(logique de guichet)

Programmes sectoriels (Erasmus +, Horizon Europe, LIFE...)

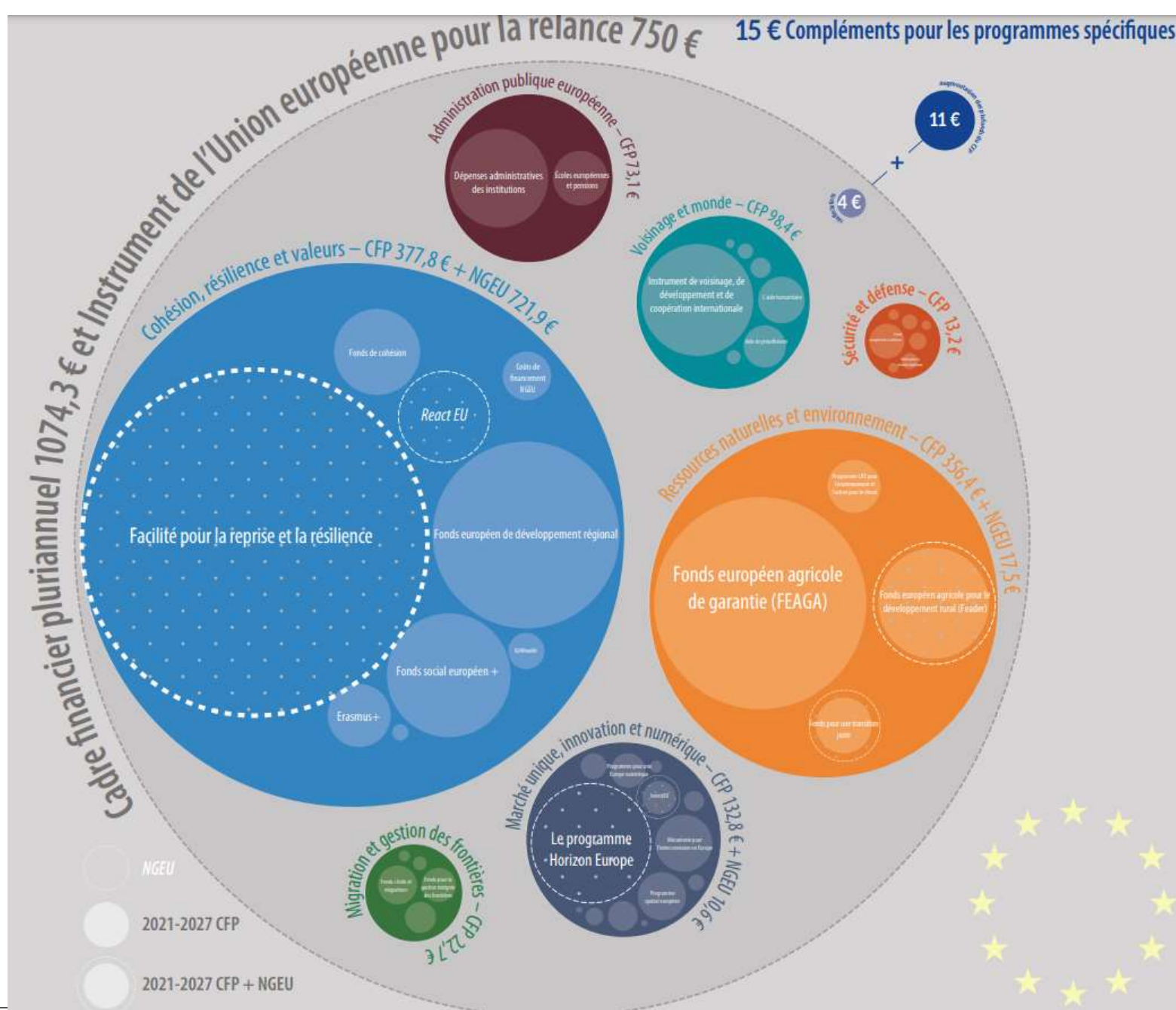
Les crédits, octroyés sous forme de subventions, sont accordés à des projets spécifiques en rapport avec **les politiques de l'UE**

Généralement, les dimensions transnationale (partenaires), plus valeur européenne, innovation, progrès sont fortement valorisées et même parfois obligatoires

Les projets sont généralement sélectionnés par des appels à propositions : les dossiers proposés sont donc mis en concurrence au niveau européen

Gérés directement par la CE et ses agences
(logique de concours)

Cadre financier pluriannuel 2021 - 2027



Ambition de consacrer 7,5 % des dépenses annuelles du CFP aux objectifs en matière de biodiversité en 2024 et 10 % en 2026 et 2027



FONDS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENT (FESI)

Un cadre européen

Publication des propositions en 2018

Approbation des règlements en 2021

Des orientations spécifiques pour la France

Un accord de partenariat FEDER/FSE/FEAMPA

Un plan stratégique nationale (PSN) FEADER

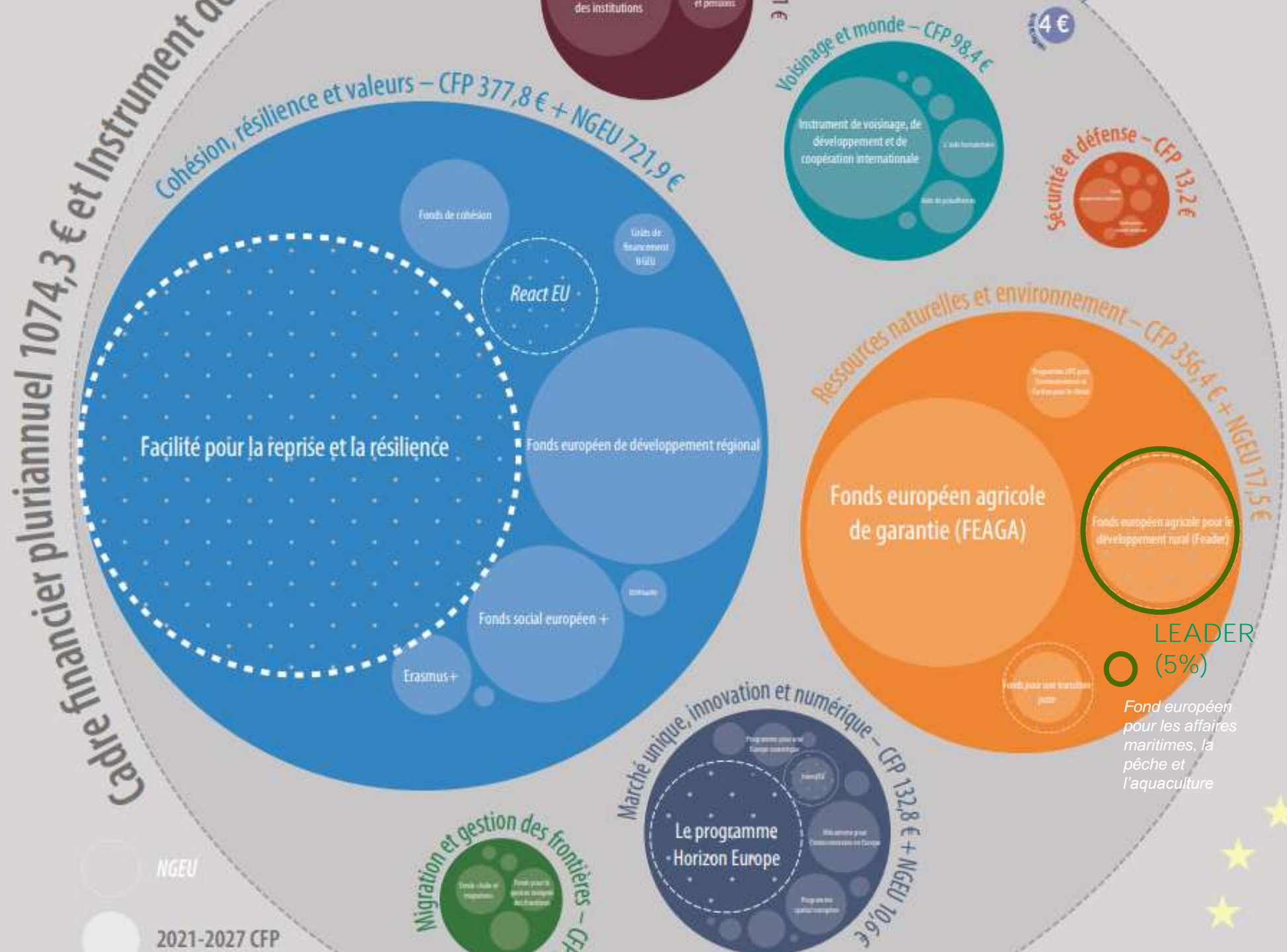
Des stratégies régionales

Des programmes opérationnels régionaux

Approbation en cours

FEADER & LEADER

FEAMPA



Source : https://www.europarl.europa.eu/EPRS/graphs/2021-2027-MFF-NGEU_FR.pdf

FEADER – Fonds européen agricole pour le développement rural

- **La PAC est une des 1ères politiques de l'UE**
- Assurer une compétitivité de l'agriculture européenne + une sécurité et une stabilité des marchés
- Plus récemment : objectifs de transition écologique et de DD
- **Au moins 30 % du budget du FEADER = interventions consacrées à l'environnement et au CC**
- Chaque EM propose à la CE un PSN en respectant les 9 OS (935 pages, une fiche par mesure)
- **La PAC actuelle a été prolongée en 21 et 22 et n'entrera en vigueur qu'en 23 (approbation en Août 22)**



FEADER & Biodiversité en France

PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL
(PSN) DE LA PAC 2023-2027

Objectif Spécifique F

- Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

Intervention 73.04

- Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont, sites Natura 2000
- *(73.13 Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier – Corse)*

Actions éligibles

- Préservation ou de restauration du patrimoine naturel et/ou forestier, dans et hors de N2000 :
- Animation des sites / Contrats N2000
- Amélioration des peuplements forestiers
- En sites remarquables ou présentant un intérêt écologique majeur : meilleure connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité, confortement d'espèces rares et/ou menacées, lutte contre les EEE, préservation ou la restauration de sites remarquables ou présentant un intérêt écologique majeur, **mise en œuvre des TVB, investissements non productifs qui valorisent l'accueil du public en zone forestière**

Financement
max = selon
catégorie de la
région, de 53%
à 85%

FEADER

D'autres interventions participent également à la restauration de la biodiversité (de façon indirecte) :

- MAEC (Etat)
- 73.06 - Protection des forêts contre les incendies (« Infrastructure de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois, et de mise en valeur de la forêt dans sa dimension multifonctionnelle »)
- 73.02 / 77.06 – Haies, arbres et agroforesterie (« Investissements agricoles non productifs »)
- 77.06 - Actions de coopération
- ...

Chaque Région a fait le choix de ses interventions dans le PSN en planifiant ses objectifs quantitatifs, les réalisations visées et le budget associé :

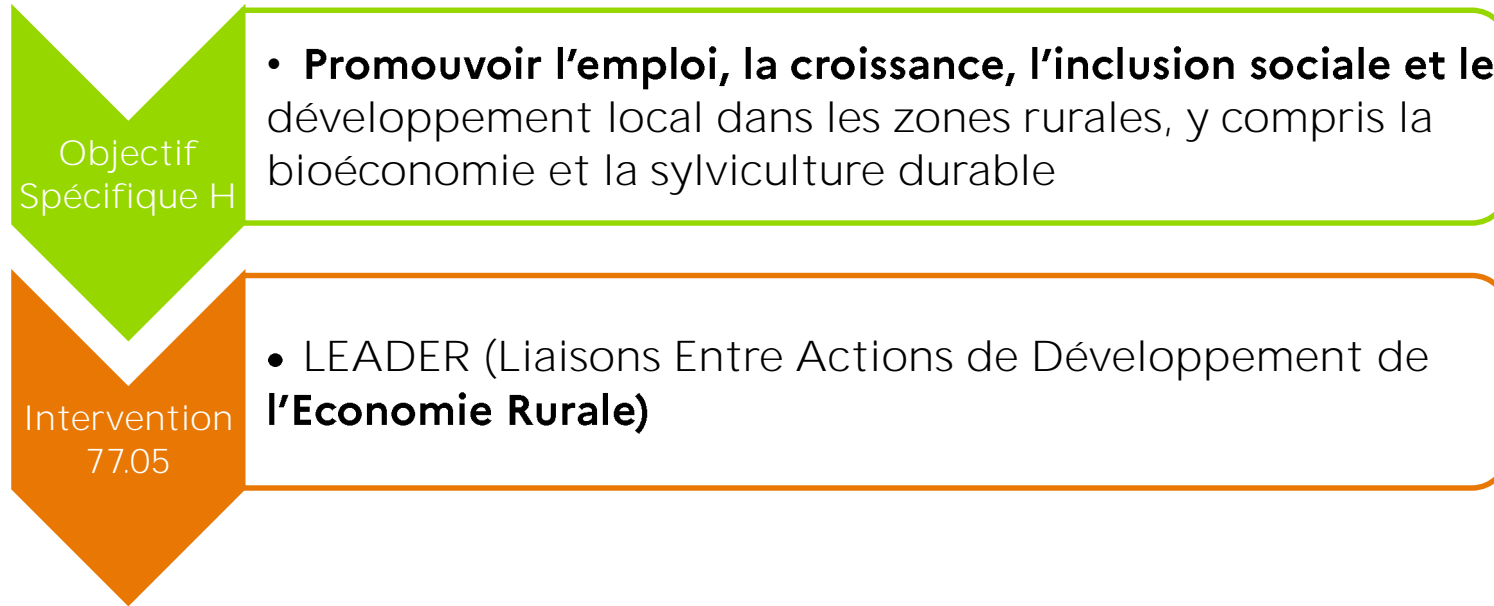
	ARA	BFC	BRE	CVL	GDE	IDF	HDF	NAQ	NOR	OCC	PAC	PDL	GUA	GUY	MAR	MAY	REU	Corse	
73.04		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X (73.13)
73.06	X	X		X	X	X	X	X		X	X		X	X	X		X	X	X (73.15)
77.06	X				X	X			X	X	X			X	X	X			

Exemple de projet : Actions de restauration sur la RNCFS du Rhin

- **Objectif: Travaux de restauration pour l'entretien d'une zone humide et de mares réalisés dans le cadre de l'animation d'un site Natura 2000 (signature d'un contrat Natura 2000)**
- **Actions financées: travaux de fauche, bucheronnage...**
- **Porteur: OFB, DR Grand Est**
- **Budget: 15 941€**, dont 9 565€ de subventions FEADER (60%)



LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)



LEADER est une méthode participative que l'UE a retenue pour mettre en œuvre sa politique de développement rural.

Chaque GAL retenu dispose d'une enveloppe spécifique destinée à mettre en œuvre sa stratégie de développement local.

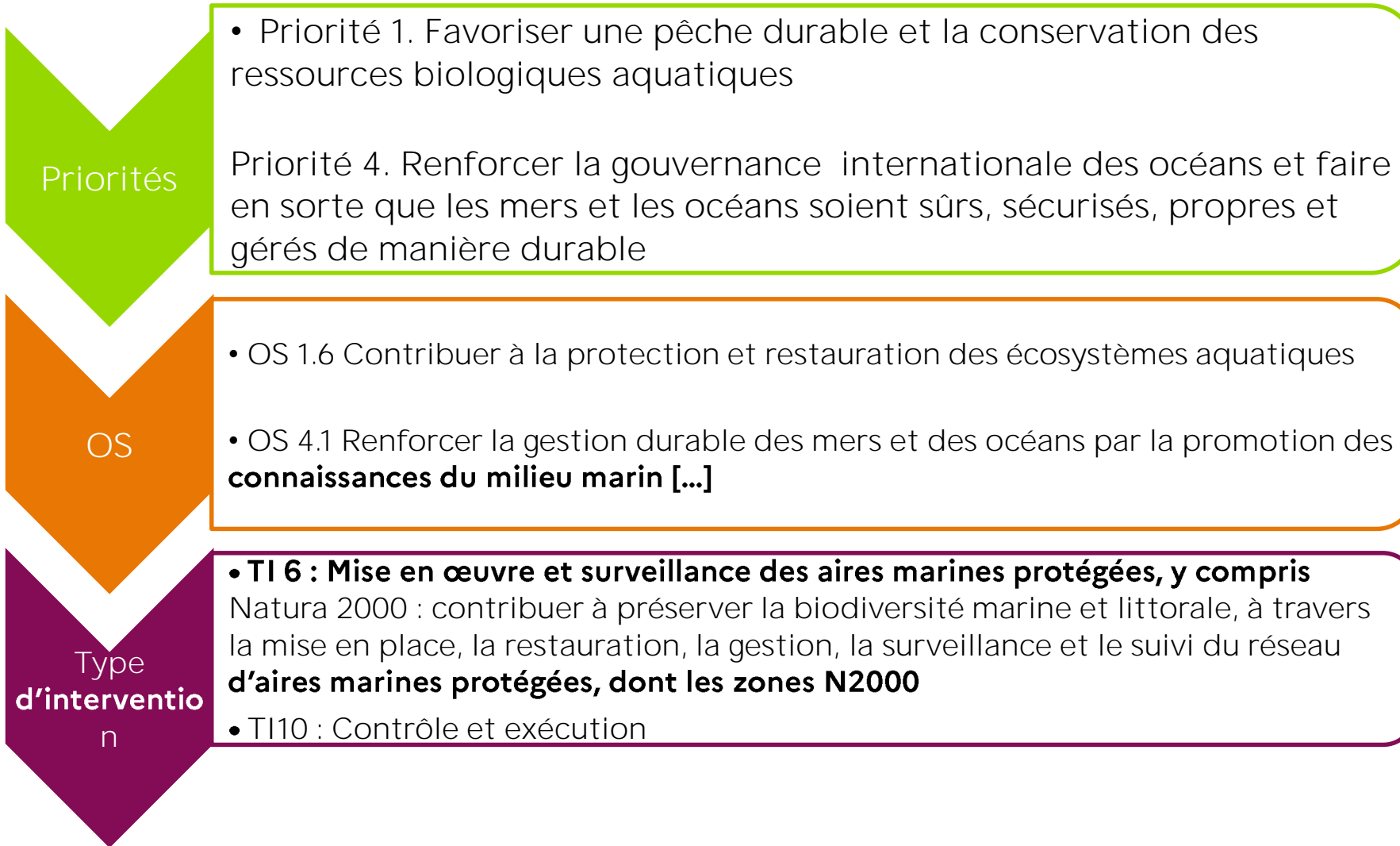
Les fiches actions déclinant la stratégie de développement local/LEADER du GAL préciseront les taux d'aide applicables, ainsi que les planchers et plafonds d'aide publique ou de dépenses éligibles, le cas échéant.

FEAMPA – Fonds européen pour les affaires maritimes et la **pêche et l'aquaculture**

- Instrument financier de la PCP : objectifs de stabilité des marchés, sécurité des approvisionnements, assurer un revenu décent aux professionnels tout en garantissant des prix raisonnables aux consommateurs (~PAC)
- Plus récemment, objectifs de préservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins et côtiers
- Ajout de la dimension Aquaculture
- Finance principalement des projets de soutien aux professionnels, projets améliorant l'emploi et la qualité de vie des populations côtières et projets aidant les littoraux et leurs populations à s'adapter aux défis environnementaux
- Mesures nationales et mesures régionales (dont le financement max = selon catégorie de la région, de 50% à 85%)

FEAMPA & Biodiversité dans le PON

Programme Opérationnel
National 2021 - 2027



FEAMPA

D'autres OS participent également « au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons » :

- OS 1.1 - Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental
- OS 3.1 - Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le **développement durable des communautés de pêche et d'aquaculture**
- OS 2.1 - Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables
- OS 2.2 - vise les marchés **et parle « d'environnement » mais moins direct (diminution des incidences env** (contenants biodégradables et recyclables, traitement des déchets..), réponses aux attentes des consommateurs concernant les produits transformés (qualité, environnement, bien-être animal))

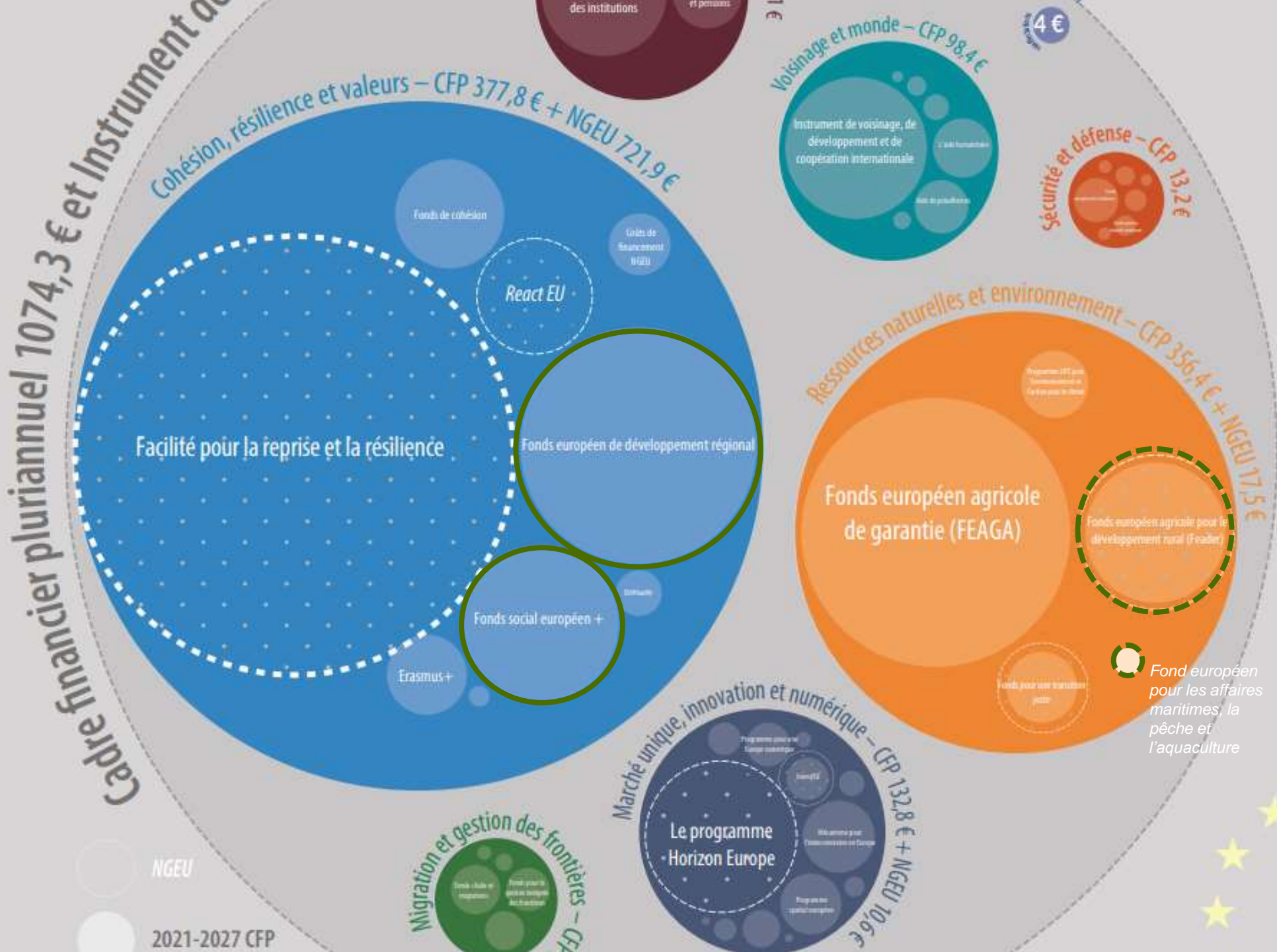
Exemple de projet : Interactions entre pêche professionnelle et richesses naturelles du bassin d'Arcachon (PIRIBA)

- *Objectif* : Les objectifs de cette étude sont de caractériser et de qualifier la manière dont les activités de pêche professionnelle interagissent avec les différentes richesses naturelles de la lagune et de réfléchir à des mesures de gestion le cas échéant. Cette étude est menée en collaboration avec les comités départemental et régional des pêches et des élevages marins de Gironde et de Nouvelle-Aquitaine (CRDPMEM N-A et CDPMEM 33).
- *Durée* : Nov 2018 à juin 2021
- *Porteur* : PNM Bassin **d'Arcachon**
- *Budget* : 148 060€ dont 59 224€ de subvention FEAMP (36%)



FEDER
/ INTERREG

FSE



Source :
https://www.europarl.europa.eu/EPRS/graphs/2021-2027-MFF-NGEU_FR.pdf

FEDER - Fonds européen de développement régional

- Contribue à **renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union et à réduire l'écart entre les niveaux de développement des régions de l'UE**
- Un tiers **des fonds sont attribués au financement de projets et d'actions** à vocation environnementaux et climatiques
- Accord de partenariat approuvé en juin 22
- Axes de financement définis dans les PO régionaux, adaptés aux problématiques locales

La période 2021-2027 est concentrée sur 5 priorités :



***Ex : Mise en œuvre de l'accord de Paris, transition énergétique, énergies renouvelables, lutte contre le changement climatique...**

- 17 programmes FEDER-FSE + gérés par les Régions (13 en métropole + 4 RUP)
- 2 programmes FEDER État Saint Martin et Mayotte

FEDER & Restauration en France

ACCORD DE PARTENARIAT
FRANÇAIS 2021-2027

OS. 2

- Une Europe plus verte et à faible émission de carbone
- **Encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, d'investissements verts et bleus, d'une économie circulaire, d'une adaptation au changement climatique, d'une prévention et de la gestion des risques**

OS 2.7

- Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Actions
éligibles

- Connaissance, suivi de la biodiversité, gestion et animation de sites naturels
- Restauration écologique des habitats et des espèces des milieux terrestres, marins et aquatiques, restauration de la continuité écologique et protection de la faune et la flore menacées (notamment en zone N2000)
- Soutien aux projets européens Horizon Europe et LIFE non retenus en cohérence avec la stratégie régionale
- Soutien à la lutte contre les EEE
- Requalification et ou renaturation de friches, du foncier des sites industriels et des terrains contaminés, aménagements urbains favorables à la biodiversité
- Sensibilisation et éducation des citoyens au développement durable

Financement
max = selon
catégorie de la
région, de 40%
à 70%

FEDER

D'autres interventions participent également à la restauration de la biodiversité :

- OS 2.4 - **Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes**
- OS 2.5 - **Soutenir des mesures en faveur d'une gestion durable des ressources, de l'eau et son accès permanent aux populations**
- ...

Chaque Région a fait le choix de ses OS déclinés dans son PO régional, en fonction de ses priorités régionales :

	ARA	BFC	BRE	CVL	GDE	IDF	HDF	NAQ	NOR	OCC	PAC	PDL	Corse
2.4	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.5				X				X				X	
2.7	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	

Exemple de projet : Animation d'un réseau d'acteurs sur la faune exotique du bassin de la Loire

- *Objectif* : Animation d'un réseaux d'acteurs sur les espèces animales exotiques envahissantes sur le bassin de la Loire
- *Durée* : septembre 2017 – décembre 2018
- *Porteur* : OFB
- *Budget* : 32 385€ dont 16 192€ de subvention (50%) FEDER



Exemple de projet: [Restauration de la continuité écologique](#) sur la Créquoise et ses affluents dans le bassin de la Canche (2014-2015)

- *Objectifs* : rétablir la continuité biologique et sédimentaire et restaurer les habitats aquatiques sur la Créquoise et ses affluents
- *Actions financées* : effacement ou aménagement de 16 ouvrages hydrauliques (études et travaux)
- *Partenariat* : **pilotage Agence de l'eau, appui technique OFB, SYMCEA, DDTM 62, FDAAPPMA 62**
- *Budget* : 1,13m€ (**50% FEDER, 50% Agence de l'eau Artois Picardie**)



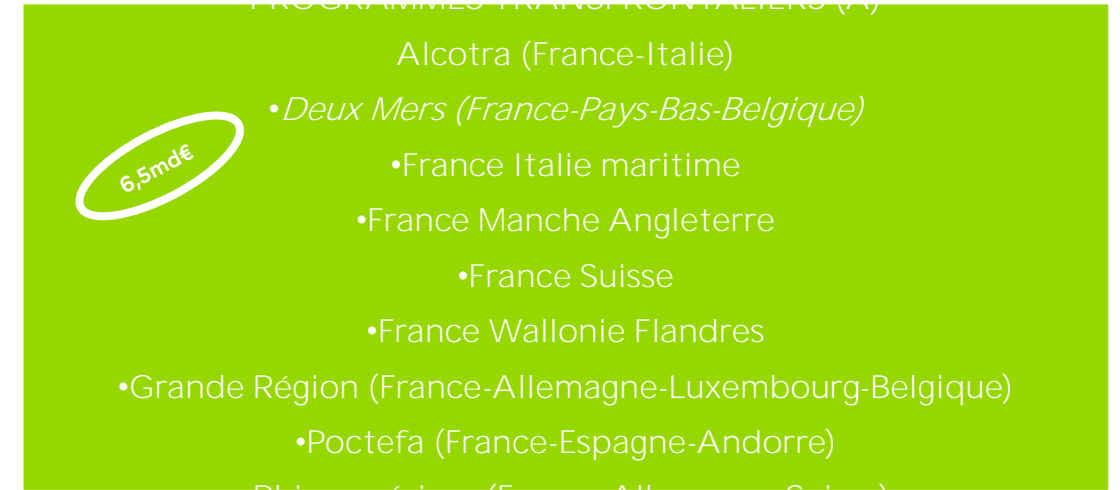
Agence de l'eau Artois-Picardie
À gauche : ouvrage de M. Lafonte (ROE 26746) avec sa chute résiduelle de 2,06 m sur le bras de Bronne, à Aix-en-Issart. À droite : bras de contournement de l'ouvrage après travaux en juin 2015.



Agence de l'eau Artois-Picardie
À gauche : ancien barrage de M. Houzel (ROE 26675) avec sa chute résiduelle de 0,95 m sur la Créquoise à Offin. À droite : effacement de l'ouvrage, après travaux en octobre 2014.

INTERREG

- Le programme INTERREG est le programme de coopération territoriale **de l'UE**.
- Ses objectifs sont de résoudre des problématiques communes dont les enjeux dépassent les frontières (dvp économique et social, actions de partage des bonnes **pratiques ou d'innovation** pour la gestion environnementale)
- **S'inscrit dans les mêmes 5 grands objectifs que le FEDER**
- Obligation de partenariat transnational. Par ex : au moins 3 EM représentés sur les 5 compris dans le programme
- Durée : 2 à 3 ans (en moy)
- 80% de cofinancement max
- Pour savoir précisément à quels programmes son territoire est éligible, consulter la carte Interreg de la CE
- Processus de sélection propre à chacun des programme **(appel à propositions, fil de l'eau)**



Exemple de projet : **Promouvoir l'adaptation aux changement côtiers (PACCo)**

- *Objectif* : **S'adapter** au changement climatique dans les zones estuariennes
- *Actions financées* : restauration de 100 hectares de ZH côtières dans 2 sites pilotes (Devon et Normandie). En France : restauration de la connectivité entre rivière et plaine **d'inondation**, déménagement **d'un** camping et construction **d'une** nouvelle station **d'épuration**
- *Partenariat* : Environment Agency (UK), Department for Environment Food and Rural Affairs (UK), Pebblebed Heaths (UK), Conservatoire du Littoral, Communauté de communes Terroir de Caux, commune de Quiberville
- *Budget* : 25,7m€ dont 17,8m€ de subventions INTERREG



NB : l'INTERREG France-Angleterre n'existe plus sur la nouvelle période de programmation suite au Brexit, mais le projet est une illustration des budgets importants que certains projets peuvent débloquer via INTERREG

FSE+ – Fonds Social Européen

Comme le FEDER, le FSE+ est un instrument financier de la politique de cohésion de l'UE.

Ses objectifs principaux sont :

l'emploi

l'éducation

la formation
professionnelle

l'inclusion
sociale

Exemples de projet :

Organisation d'un réseau des formateurs / permis chasser - Guyane

- Objectif/actions financées : recrutement de 21 formateurs au permis de chasser, qui ont eu pour mission de former les nouveaux chasseurs sur 20 sites de formations. **L'opération** a permis **l'installation** des 20 sites de formation ainsi que la rédaction, **l'édition d'un** livret pour les chasseurs formés.
- Durée : Novembre 2019 – décembre 2020
- Budget : 110 603€ dont 42 029€ de subvention (38%) FSE

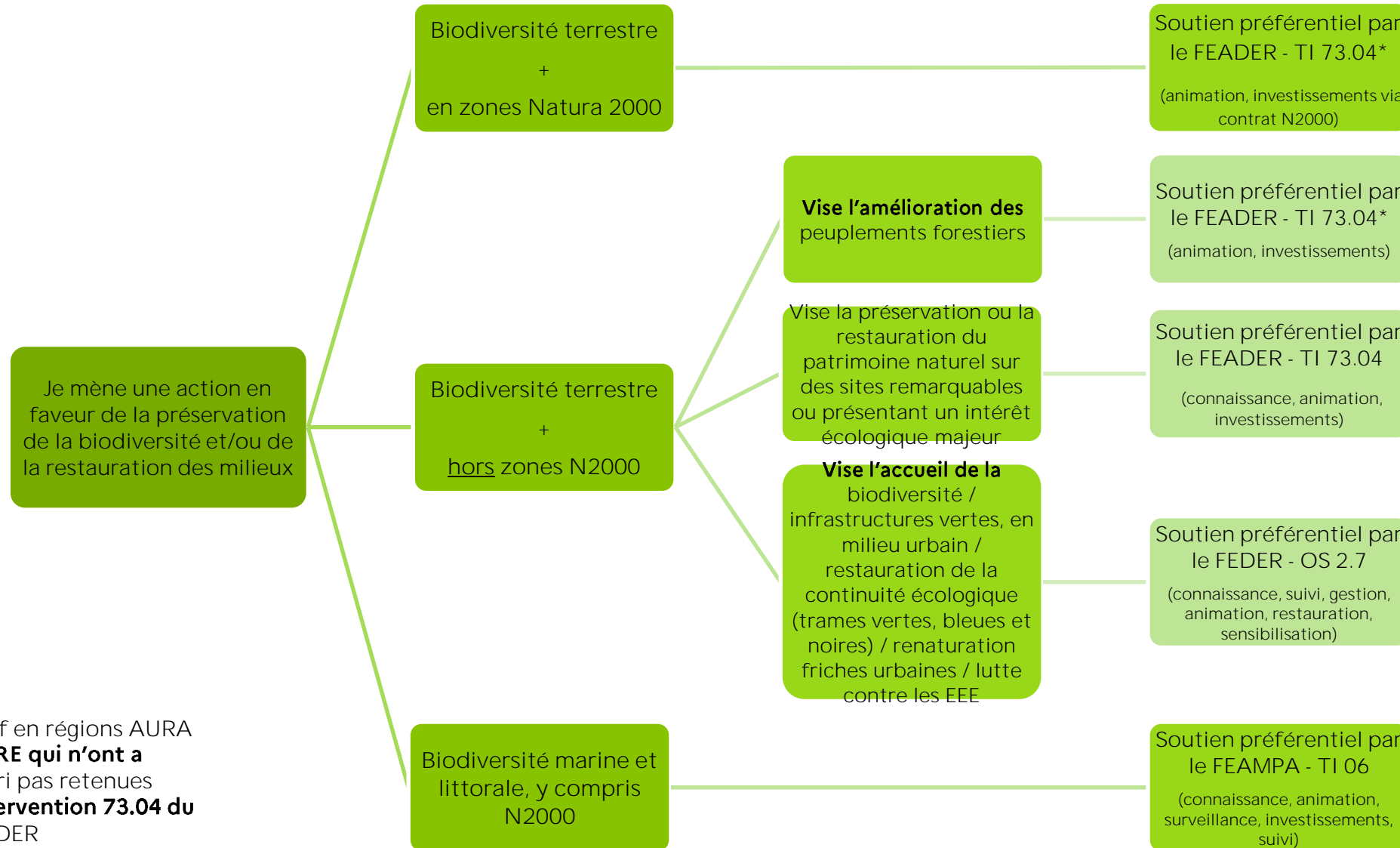
Autres utilisations du FSE: financement **d'animateurs d'EEDD** par la Région Auvergne Rhône-Alpes (65000€ FSE), création **d'un** lieu **d'éveil** dédié à **l'art** et à la nature dans le PNR des Vosges du Nord par une association locale (19550€ FSE)



Le montage d'un projet financé par des fonds structurels

- **Dans la plupart des cas, le dépôt des projets se fait tout au long de l'année. Parfois, des appels à projets peuvent être publiés sur le site Internet des collectivités qui sont AG.**
- Les projets financés vont de quelques **dizaines de milliers d'€ à plusieurs millions d'€, généralement d'une durée** entre 1 et 3 ans.
- Aller sur le site **L'Europe s'engage de la région concernée** (dans certaines régions, des pré-dossiers/fiches-projets déjà disponibles)
- **Identifier et remplir le formulaire correspondant à votre demande d'aide, en vous aidant de la notice technique** explicative correspondante
- **Rester en contact avec l'autorité de gestion**

Lignes de partage



Le FEADER & FEDER relevant du champ des Autorités de Gestion régionales, Une complémentarité sera recherchée par les régions afin, **d'optimiser les** différentes opportunités de financement offertes **par l'Europe et, d'empêcher tout** risque de double financement, dans le **respect de l'Accord** de Partenariat national

*sauf en régions AURA et BRE qui n'ont a priori pas retenues l'intervention 73.04 du FEADER

Les exigences du montage d'un projet sur des fonds structurels

- ✓ La recherche de cofinancement, qui est plus ou moins importante en fonction de la région
- ✓ La trésorerie: **il faut être en mesure d'avancer les fonds pour son projet en attendant le versement des fonds FEDER**, qui ne sont pas, sauf cas exceptionnels, versés en début de projet
- ✓ La **visibilité de l'aide européenne** : il faut respecter certains critères de communication pour la promotion de du **projet soutenu par l'Europe (apparition du logo du fonds, mention de l'aide européenne dans les communications, etc.)**
- ✓ Le suivi de vos actions et la comptabilité : tenir une comptabilité qui identifie clairement les dépenses **directement liées à la réalisation du projet cofinancé afin d'assurer la traçabilité des fonds qui vous ont été versés** et leur affectation à la réalisation des actions



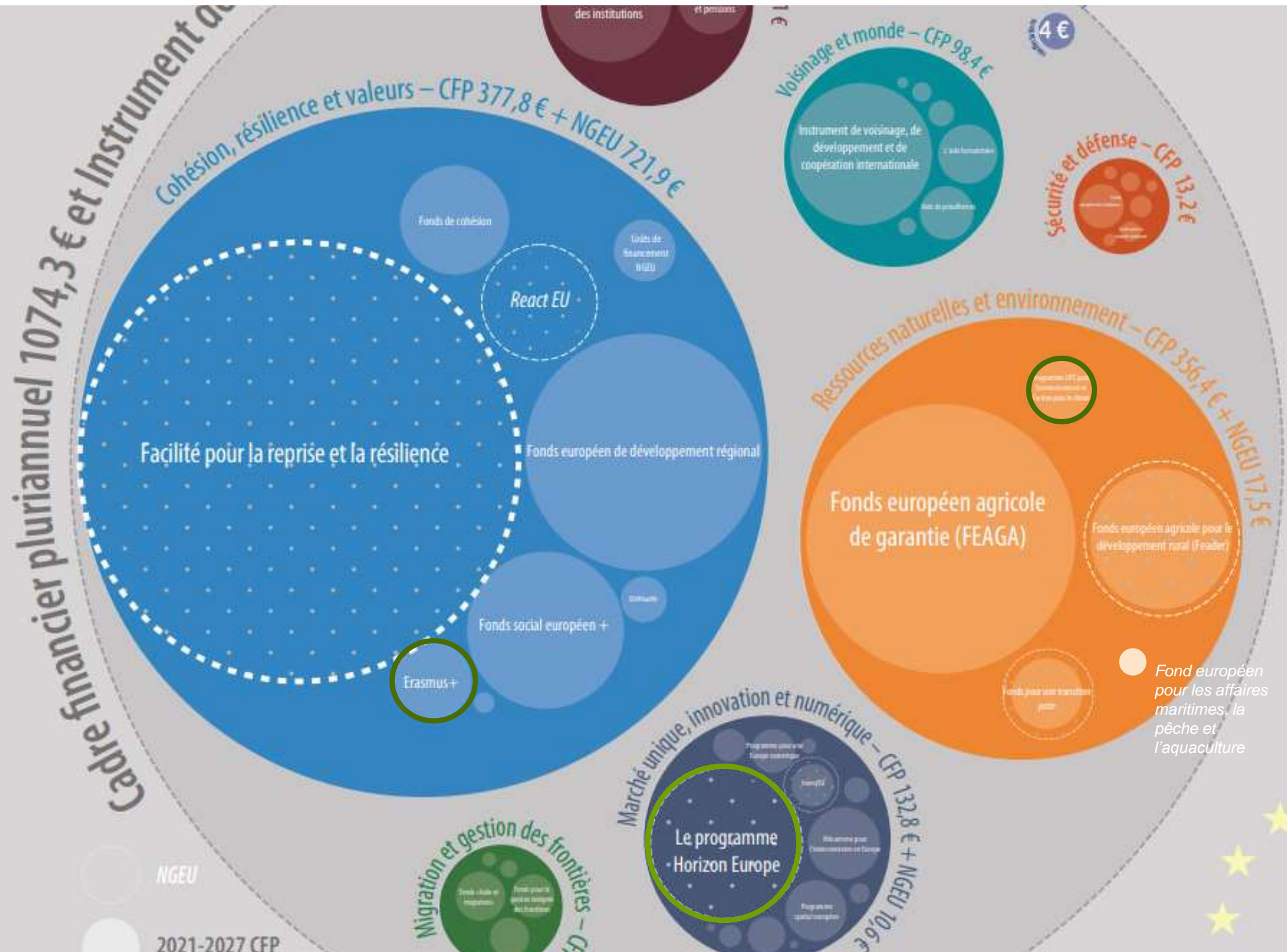
PROGRAMMES SECTORIELS / THEMATIQUES



LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement)

Cadre financier pluriannuel

2021 - 2027



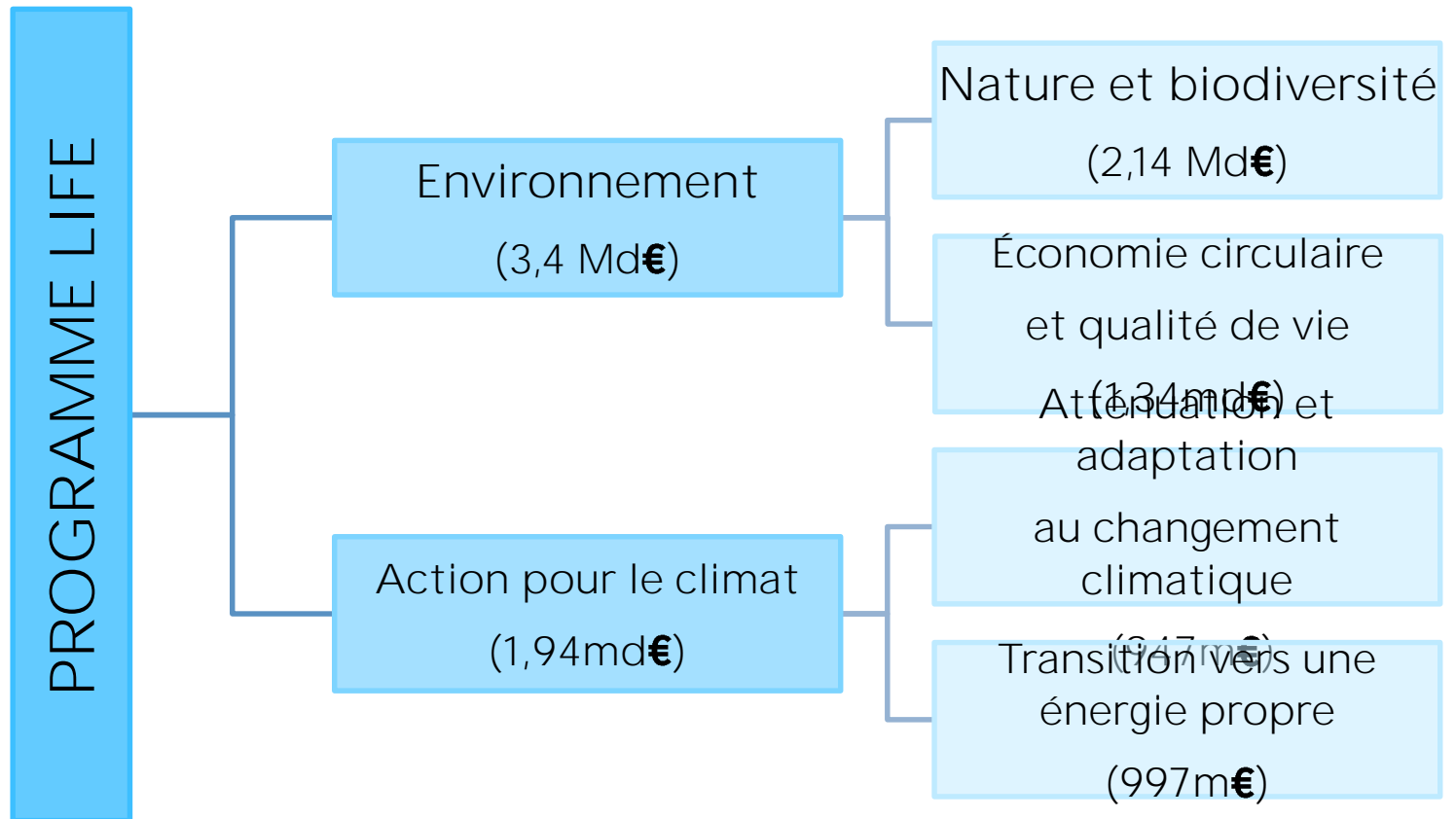
Source : https://www.europarl.europa.eu/EPRS/graphs/2021-2027-MFF-NGEU_FR.pdf

Le programme LIFE 2021-2027



Principes:

- **Mise en œuvre des objectifs européens pour le climat, l'environnement et l'énergie**
- Pas besoin de partenariat
- Cofinancement 60% (selon projets)
- Large panel de dépenses éligible (y compris foncier)



Calendrier

En 2022:	
Ouverture de l'appel	17 mai 2022
Date limite de dépôt	4 octobre 2022
Réponse de la CE	Printemps 2023
Signature	Début été 2023

Après 2022 : en 2 étapes :

1. Concept-note
2. Proposition complète

Les appels sont disponibles sur le [site de CINEA](#). Les propositions doivent être soumises électroniquement via le système de soumission électronique du [portail Funding & Tenders](#).

Plus d'information auprès de la [page consacrée à LIFE](#) par le MTECT

Exemple de projet : Anthrophofens (2019-2025)

- *Objectif* : **restaurer les conditions permettant d'améliorer l'état de conservation de 480 ha de tourbières et milieux associés** sur 13 sites Natura 2000 des Hauts-de-France et de Wallonie
- *Actions financées* : restauration de milieux (prairies humides, tourbières, marais calcaires, forêts alluviales), mise en réseau et promotion des pratiques de gestion
- *Partenariat* : 9 partenaires français et wallons, coordination par le CEN Hauts de France
- *Budget* : 18m€



Exemple de projet: le [LIFE Wetlands4Climate](#) (2020-2024)



- *Objectif*: mettre en place des guides de gestion pour les zones humides méditerranéennes de façon à améliorer leur fonctionnement en tant que puits de carbone (LIFE climat) en maintenant leurs fonctionnalités écologiques
- *Actions financées*: définition de protocoles, expérimentation de mesures dans 10 sites pilotes, formations, suivi et recueil données
- *Partenariat*: Fondation Global Nature - ES (pilote), Université de Valence, communauté de commune de Valence, Agence EFE
- *Budget*: 2,1m€ dont: 1,2m€ UE



BEST (Biodiversité et les Services Écosystémiques dans les Territoires d'outre-mer européens)

Initiative de la CE pour financer la biodiversité dans **les territoires européens d'Outre-Mer** (RUP et PTOM): actions concrètes, stratégies, etc.

→ Suite du programme financé par LIFE, avec portage UICN+OFB

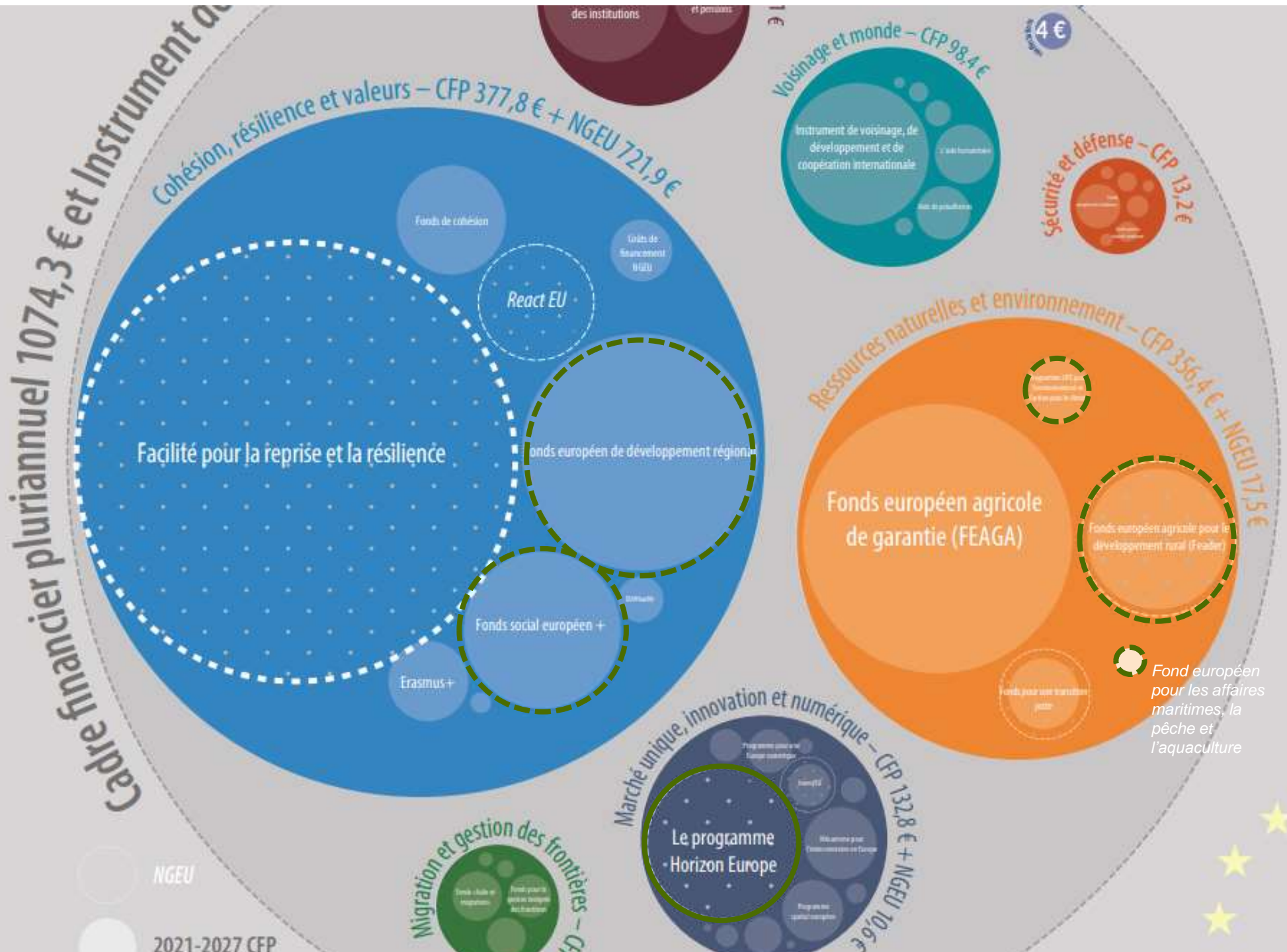
Le taux de cofinancement pour ces projets sera de 95% pour des subventions de 100 000€ maximum





Cadre financier pluriannuel

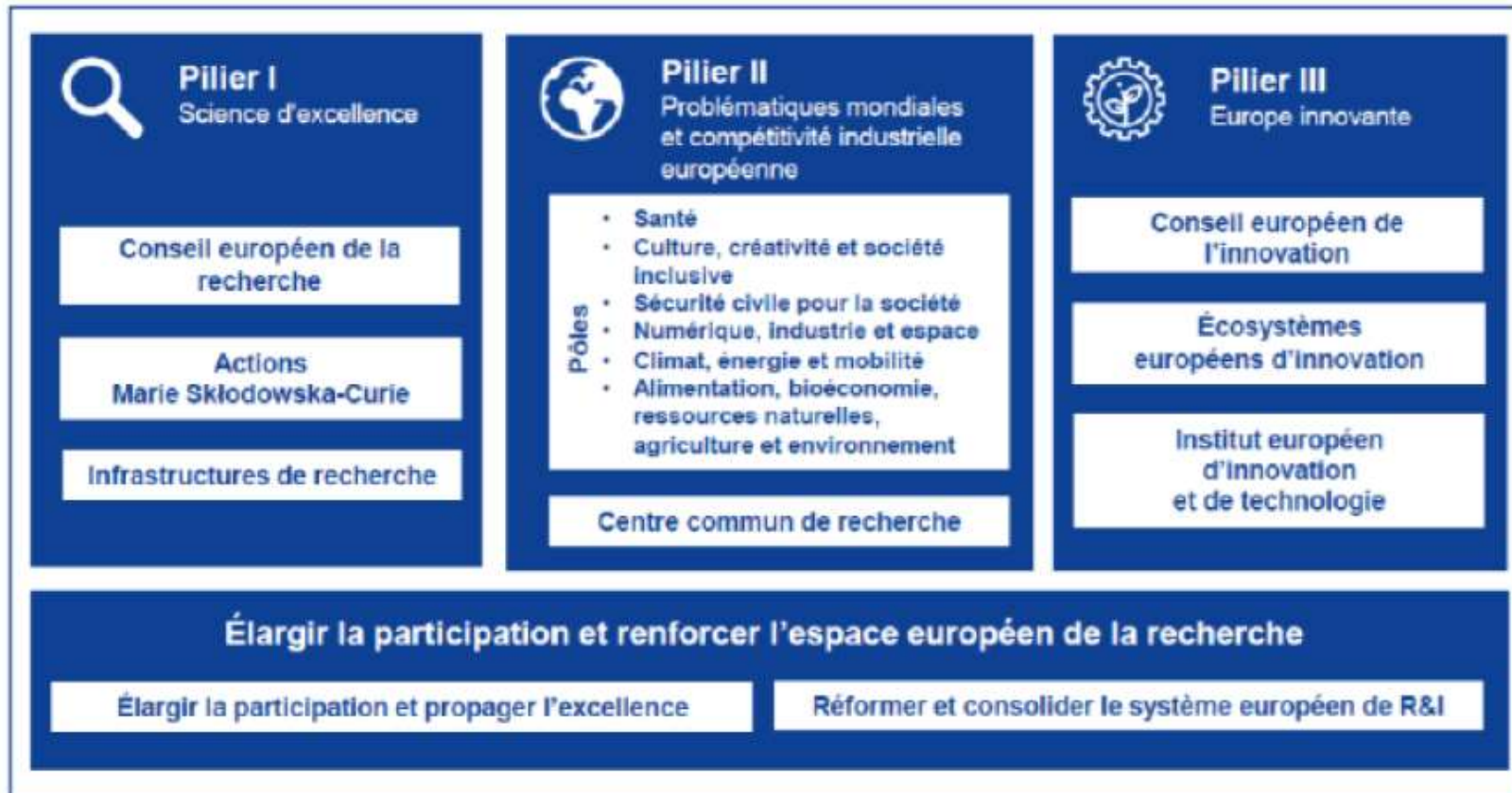
2021 - 2027



Source :

https://www.europarl.europa.eu/EPRS/graphs/2021-2027-MFF-NGEU_FR.pdf

Architecture du programme



- ❖ Pilier I : 25 milliards €
- ❖ Pilier II : 53,5 milliards €
- ❖ Pilier III : 13,6 milliards €
- ❖ Pilier transversal : 3,4 milliards €

Horizon Europe



Principes:

- Objectif: renforcer la recherche et la technologie **dans l'UE et contribuer à** répondre aux ODD
- Au moins 3 partenaires de 3 pays différents
- Cofinancement 100% (selon projets)

Structuration en piliers

- 2ème pilier « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne » qui a pour objectif de soutenir les travaux et les recherches liés aux problématiques sociétales,
- clusters 6 « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » (1,921md€ pour 2021-2022)

Plan stratégique pour 21-24

- Priorité 2 :
- Restaurer la biodiversité et les écosystèmes européens, et gérer durablement les ressources naturelles pour assurer la sécurité alimentaire et un environnement propre et sain

Programmes de travail 21-22

- 7 destinations (= chapitres)
- déclinées en 180 appels à propositions

Calendrier 2021-2022

	Première série	Deuxième série
Ouverture de l'appel	15 avril 2021	28 octobre 2021
Date limite de dépôt (1 ^{ère} étape)	1 ^{er} septembre 2021	15 février 2022
Date limite de dépôt (2 ^{ème} étape le cas échéant)		01/09/2022 quand deux étapes

Très nombreux appels lancés par vagues (ici 2 pour 2021-2022):

En avril 2021

- *Assessing and consolidating recent scientific advances on freshwater ecosystem restoration*
- *Demonstration of measures and management for coastal and marine ecosystems restoration and resilience in simplified socio-ecological systems*

Les informations complètes sont à retrouver sur le [site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation](#)

Exemple de projet : [Waterlands](#)

- *Objectif* : proposer des projets de restauration de ZH à grande échelle sur la base de 15 sites pilotes orientés « connaissance », en synthétisant les connaissances et en proposant des modèles de gouvernance, bonnes pratiques et financements pour des action de restauration durable.
- *Actions financées* : **mise en place d'outils, mobilisation de financement**, travaux de restauration dans 6 sites et de connaissance et suivi dans 15 sites, communication, **mobilisation d'acteurs**
- *Durée* : 2021 - 2026
- *Partenariat* : 32 partenaires de 14 pays: pilotage par l'University College de Dublin, Tour du Valat et Plan Bleu parmi les partenaires
- *Budget* : 23m€



Exemple de projet: [MERLIN](#) – Mainstreaming ecological restoration of freshwater-related ecosystems in a Landscape context; innovation, upscaling and transformation



- *Objectif*: sur la base de sites pilotes, identifier des solutions innovantes et répliquables pour restaurer les écosystèmes aquatiques
- *Actions financées*: 17 projets démonstrateurs en **Europe (effacement d'ouvrage, restauration de berges, changement d'utilisation des terres, etc.)** + analyse économique, élaboration de modèles **pour l'investissement privé**
- *Durée*: 2021 - 2025
- *Partenariat*: 44 partenaires, pilotage par **l'Université de Duisburg**-Essen (DE) – universités, instituts de recherche, organismes de conservation, acteurs publics, collectivités, entreprises, etc.
- *Budget*: 21m€ dont 10 pour la restauration



Erasmus +

- **Programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport**
- Priorités Erasmus+ 2021-2027 : inclusion, numérique et transition écologique
- Agences nationales Erasmus+ pour les actions déconcentrées / EACEA pour les actions « centralisées
- Structuration en actions clés et en secteurs
- Guide du programme (7 ans) réactualisé tous les ans
- Appels à projets et programmes de travail annuels

- Au-delà de la mobilité, le programme soutient la coopération entre organisations/institutions (AC2)
- Projets transnationaux
- Subventions forfaitaires



Exemple de projet : Biowet-Diversité biologique dans les zones humides

- Objectif : développer à **l'international** un projet local **d'éducation** à **l'environnement** dans les ZH.
- *Actions financées* : actions nécessaires au transfert **d'un** projet local = utilisation **d'une** réserve naturelle dans le cadre de cours de biologie lors desquels les élèves participent à des travaux de collecte, **d'identification** des espèces et de surveillance de **l'environnement**. **L'objectif**, en transférant ce projet du niveau local à **l'international**, est de contribuer à la cartographie de la biodiversité dans les écosystèmes des zones humides, de sensibiliser un large groupe de parties prenantes et d'accroître la coopération entre les centres des zones humides de divers pays.
- *Partenariat* : Partenaires issus de 4 pays → Ecole secondaire supérieure de Dokka (Norvège), Aranzadi (Société des sciences espagnole), Companhia das Lezírias (société **d'exploitation** forestière et d'élevage agricole portugaise), Randsfjord Museums (Norvège), The Wildfowl & Wetlands Trust (Grande-Bretagne).

NB : Les quatre centres de zones humides choisis pour ce projet sont tous des sites Ramsar.

- *Budget Erasmus* : 91 990€
- *Durée* : 3 ans

Quizz

	Objectifs				Couverture géographique					Durée			Partena riat		Type de porteur		
	Recherche et connaissances	Animation, suivis	Travaux et infrastructures	Mise en réseau	Locale	Régionale	Inter-régionale	Métropolitaine	DOM / PTOM	Transnationale/ multipays	<2 ans	De 2 à 5 ans	>5 ans	1 seul partenaire	Plusieurs partenaires	Public	Privé
FEADER		X	X		X	X					X	X		X		X	X
LEADER		X	X	X	X						X	X		X	X	X	X
FEDER	(X)		X	X		X		X			X	X		X		X	X
INTERREG				X					X						X		
FEAMPA	X	X	X	X	X	X					X	X		X		X	X
LIFE	(X)		X	X	X	X	X	(X)	X	X		X	X	X	X	X	
BEST			X		X				X		X			X		X	
Horizon Europe	X		(X)	X				X	X	X					X	X	X
Erasmus				X						X							

Conclusion

- Essayer de mobiliser du cofinancement européen en contrepartie du financement national ou régional
- Avoir une stratégie de mobilisation de différents fonds européens en fonction des projets
- Consulter le portail Aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
- **S'appuyer sur l'ingénierie** disponible aux différents échelons et selon les projets : un des objectifs du LIFE intégré français (LIFE SN) pour la biodiversité.

Le pilier « Appui aux territoires » vise à faire émerger des projets pour la biodiversité grâce à un accompagnement en ingénierie technique et financière et à accompagner les collectivités locales **afin qu'elles intègrent l'enjeu biodiversité dans leurs projets.**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le projet préparatoire LIFE BTP « **Biodiversité intégrée dans les Territoires et les Politiques** »
est financé par le programme LIFE de l'Union Européenne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **LES
AGENCES
DE L'EAU**

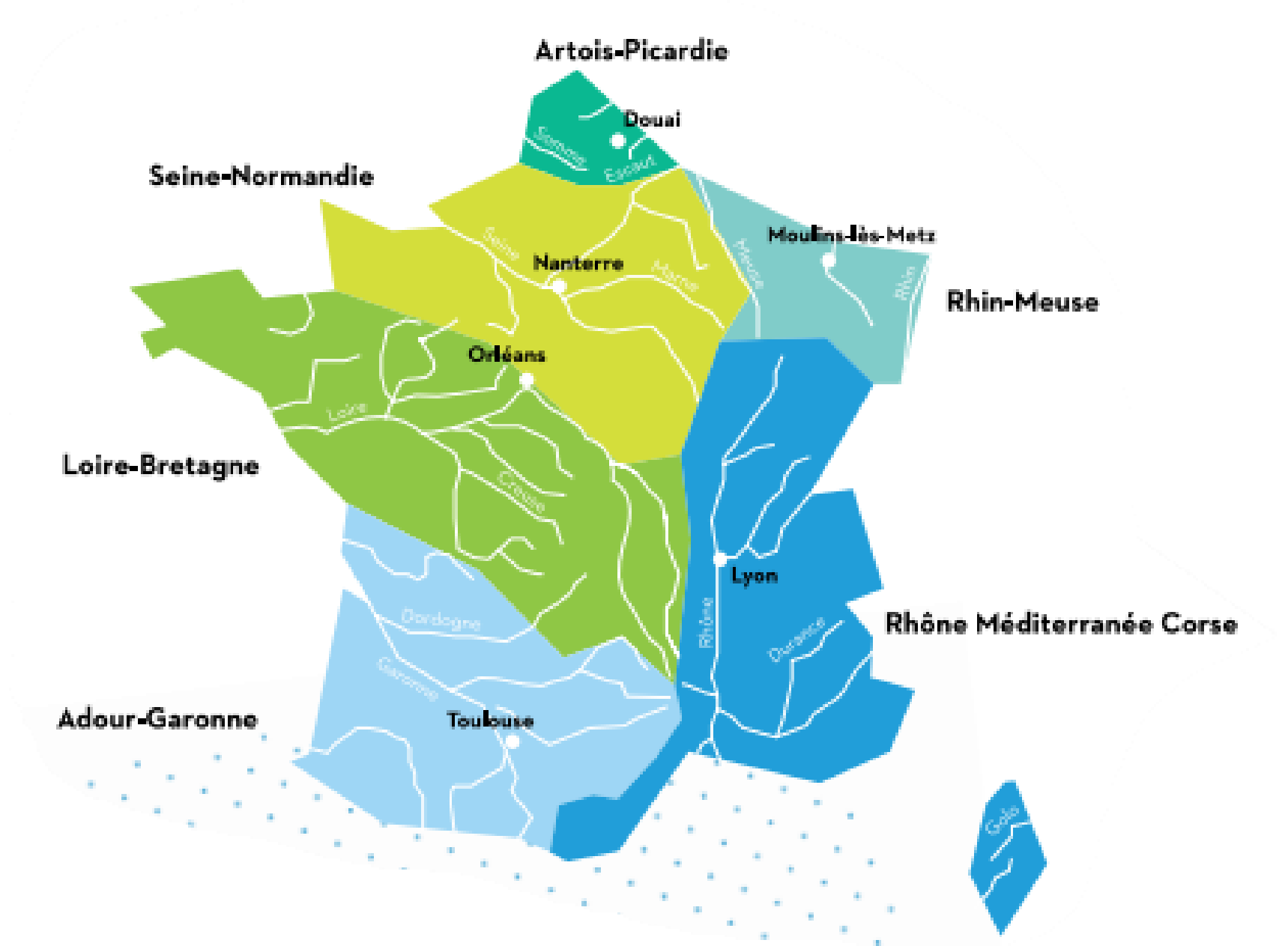
Financements des agences de l'eau en faveur des milieux humides

Laurent VIENNE – AELB – Webinaire OIE 21 novembre 2022

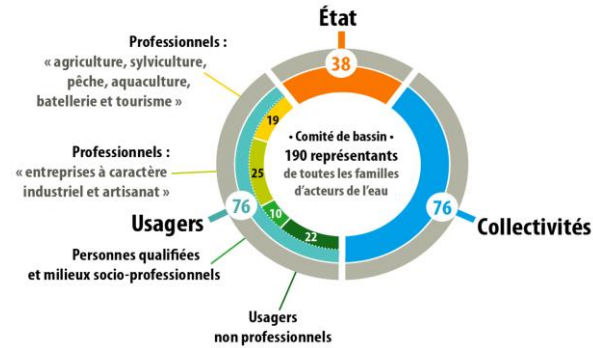
6 agences de l'eau

1 mission commune
pour l'eau, la
biodiversité et le
littoral

1 600 agents engagés
sur tout le territoire



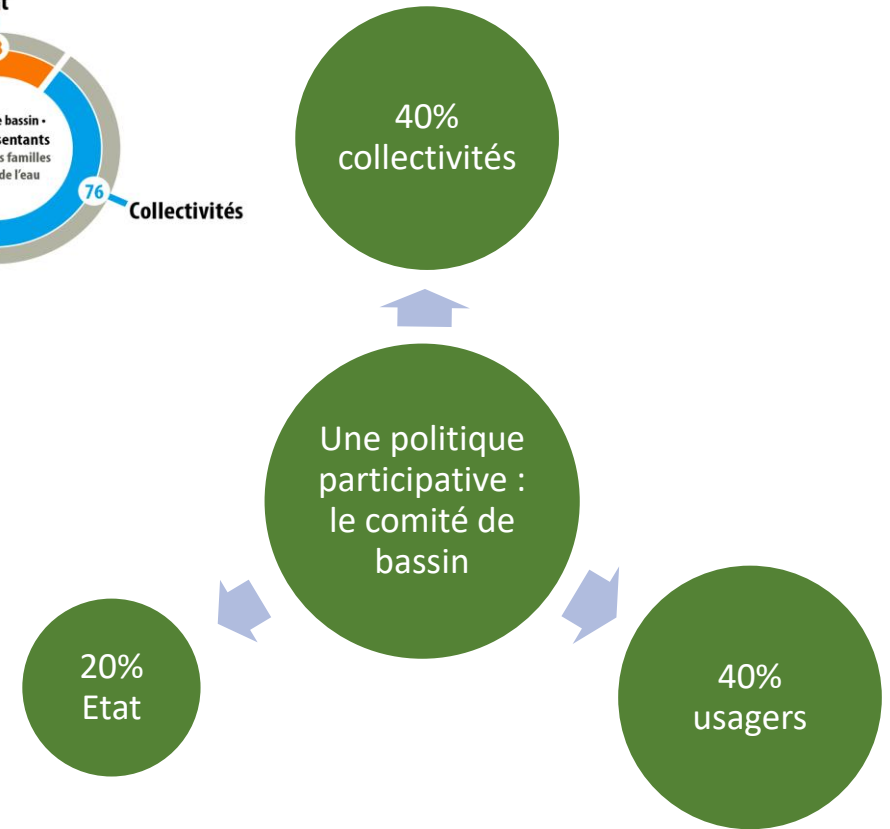
LES 190 MEMBRES DU COMITÉ DE BASSIN



Une ambition :
le bon état des
eaux

4 grandes priorités :

- Gérer et partager les ressources en eau
- Réduire les pollutions de toutes origines
- Restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité
- Préserver et restaurer la qualité des habitats des eaux côtières



Des moyens d'actions :

Le Sdage

Le 11^e Programme 2019-2024

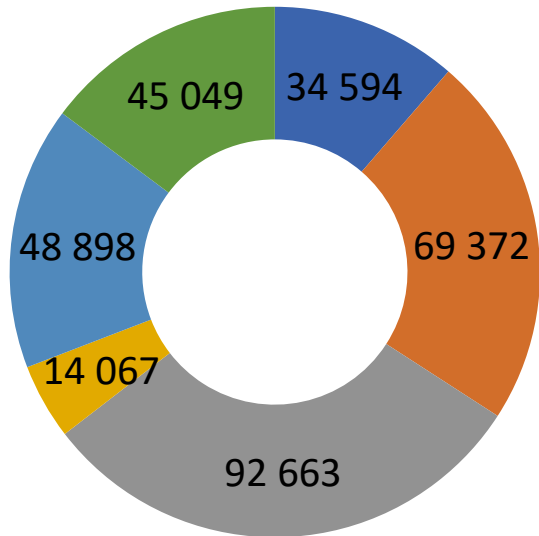
12,5 milliards d'euros sur 6 ans

Les agences de l'eau : des moyens humains et financiers pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

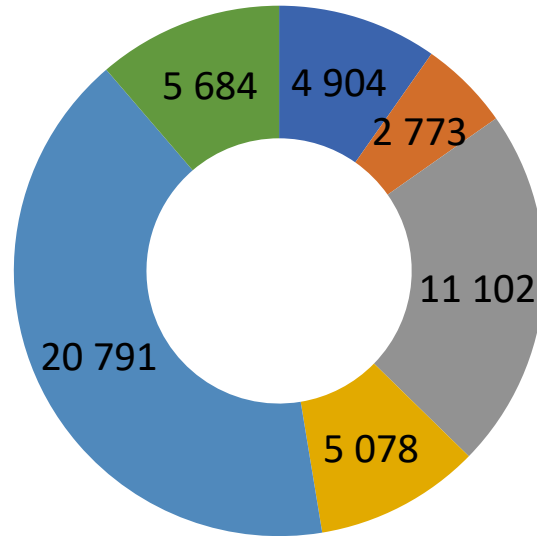
- **1 600 agents** engagés sur tout le territoire
- **12,5 milliards** d'euros sur 6 ans dans le cadre de programmes d'intervention
- budget issu de redevances = recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers de l'eau en application des principes prévention et réparation des dommages à l'environnement
- **les AE favorisent optimisation environnementale** des aides en sélectionnant efficacité des projets sur les MAQ en privilégiant action locale et territoriale (contractualisation)

Bilan du financement agences de l'eau 2007-2018 (9^e et 10^e programmes) en faveur des Milieux Humides

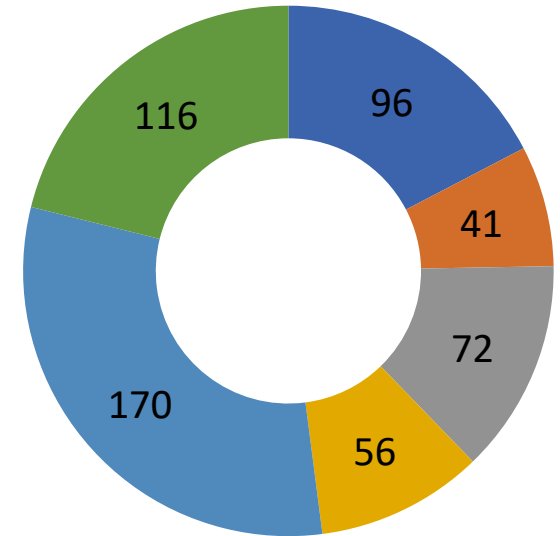
309 202 ha



dont acquisition 50 332 ha



551 M€ d'aides engagées



■ Adour-Garonne ■ Artois-Picardie ■ Loire-Bretagne ■ Rhin-Meuse ■ Rhône-Méditerranée et Corse ■ Seine-Normandie

Principe d'intervention ZH au 11^e programme des agences de l'eau (2019-2024)

Pour toutes les agences de l'eau, une ambition commune d'atteinte du bon état écologique des eaux pour répondre aux objectifs des Sdage et programmes de mesures associés avec des spécificités tenant compte du contexte de chaque bassin hydrographique :

« **priorité sur les zones humides** dont le fonctionnement est dégradé ou menacé au niveau de la circulation de l'eau (fonction hydrologique) et/ou du sol (fonction biogéochimique) »

Rhône-Méditerranée-Corse

« **Une stratégie ciblant prioritairement les habitats**, et non directement les espèces. Les actions susceptibles d'être aidées par l'agence de l'eau sont celles visant à protéger, à restaurer, à reconstituer et à gérer des espaces naturels »

Rhin-Meuse

« Définir, animer et **mettre en œuvre des plans de gestion zones humides** »

Adour-Garonne

« **Donner la priorité aux travaux de restauration, en particulier ceux concernant l'atteinte du bon état** visé par le projet de SDAGE, par rapport aux travaux de gestion courante » ; « Maîtriser les consommations budgétaires liées à l'entretien »

Artois-Picardie

« **Les interventions visent prioritairement et majoritairement les milieux humides associés aux masses d'eau dégradées** » ; « Seuls sont retenus les travaux de restauration permettant une véritable correction des altérations (travaux structurants) »

Loire-Bretagne

« **Les projets multifonctionnels** permettant de traiter plusieurs problématiques (ruissellement, pollutions diffuses, lutte contre les inondations, changement climatique et biodiversité) **sont privilégiés.** »

Seine-Normandie

Opérations financées

Acquisition

Animation foncière,
échange, réserve,
obligation réelle
environnementale, droit de
préemption
environnemental

Animation

Poste de technicien, définition et
mise en œuvre plan de gestion

Entretien

Etude

Inventaire (en lien avec les
Sage), diagnostic trame
verte et bleue,
développement de filière de
production agricole

Restauration

réouverture milieux, suppression drainage,
enlèvement remblai, restauration fossé,
création mare, champ d'expansion de crue,
marais rétro-littoraux, dépoldérisation,
ramassage manuel des déchets sur l'estran,
lutte contre les espèces exotiques
envahissantes, habitat pour les espèces
emblématiques aquatiques

Suivi action

Communication/sensibilisation

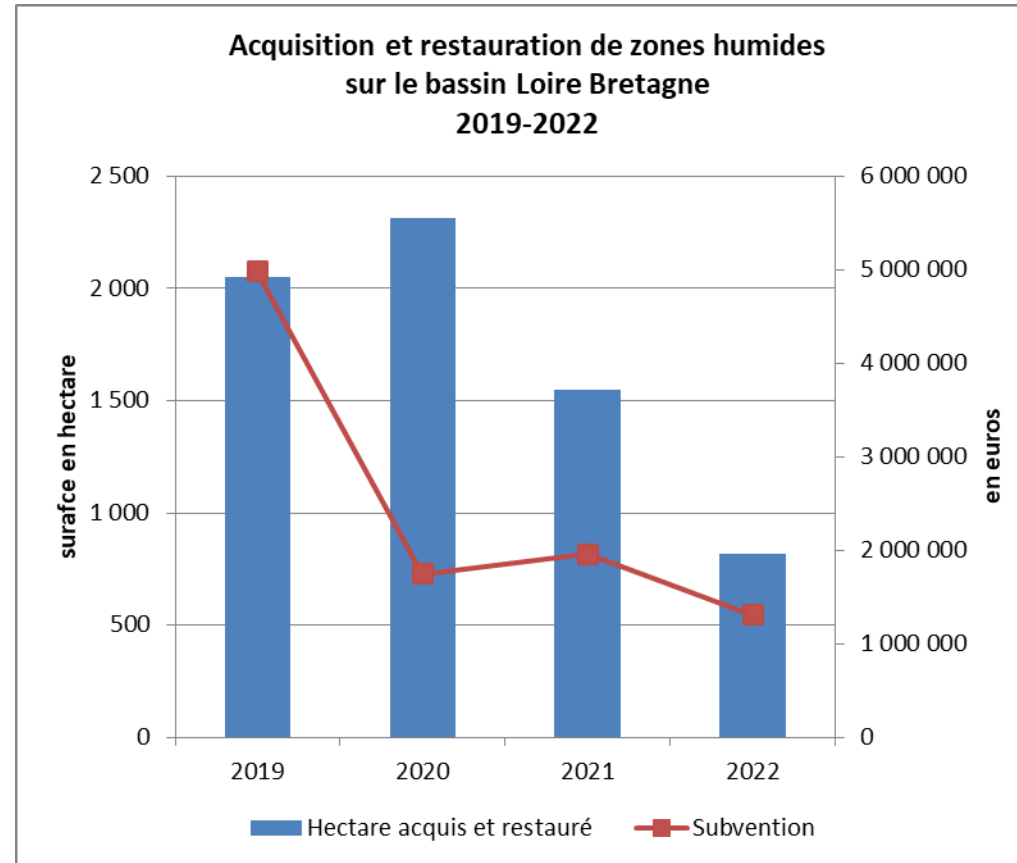
Ne sont pas éligibles
mesures compensatoires

Intensité des interventions (hors AAP)

Taux d'aide (%)	Adour Garonne	Artois Picardie	Loire Bretagne	Rhin Meuse	Rhône Méditerranée Corse	Seine Normandie
Acquisition	80	70	50	80-100	70	80
Restauration	50	70	30-50	80	50	80
Entretien	50	400 €/ha	0	80	30	40
Animation	50	70	50-60	50	50-70	80
Etude	50	70	50	70-80	50-70	80
Communication /sensibilisation	50	50	50	40	70	50-80
Cadre d'intervention	Contrat de progrès territorial	Programme concerté pour l'eau	Contrat territorial	Contrat de territoire	Contrat de milieu	Contrat de territoire eau et climat

Zoom sur l'agence de l'eau Loire Bretagne depuis 2019 (début du 11^{ème} programme) : La politique contractuelle

6 733 ha



9,9 millions
d'euros
d'aide



Indicateurs sous estimés car actions en milieux humides non distinguées
en cas de restauration de cours d'eau

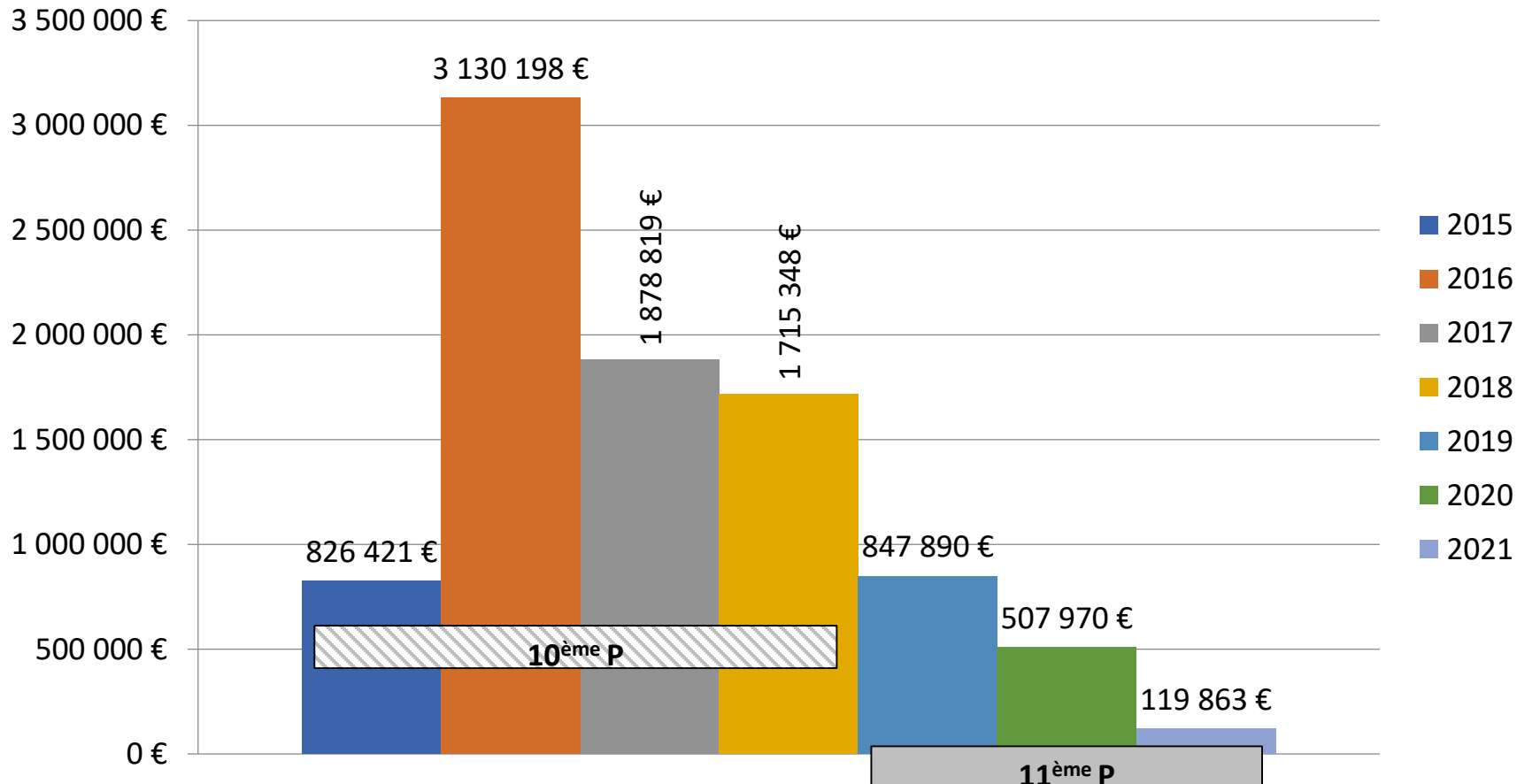
Renforcement du soutien des agences de l'eau en faveur de la biodiversité

- Enjeu prioritaire au 11^e Programme des agences de l'eau depuis la loi dite biodiversité du 08 août 2016
 - Sur Loire-Bretagne, 13% du budget consacré à la restauration des milieux et la préservation de la biodiversité
- Des actions historiques en faveur de poissons migrateurs complétées et ciblées sur les biotopes et les espèces menacées
- Mobilisation au travers d'appel à projets, appel à initiatives...
- En Loire-Bretagne, plusieurs AAI puis AAP depuis 2017 pour la biodiversité, les plans nationaux d'actions (PNA) en faveur d'espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et un AAI biodiversité marine
- Mobilisation de la biodiversité dans les contrats territoriaux à venir

Mesures agro-environnementales et climatiques – PSN 2023-2027

Quelles mesures en faveur des milieux humides co-financées par les agences dans le cadre de la future programmation PAC ?

Bilan financements précédente programmation PAC 2015-2021 (AELB)



Montant global MAEC 2015-2021 :

56 134 445 €

→ zones humides et prairies :

9 026 510 €, soit 16 %

Mesures agro-environnementales et climatiques – PSN 2023-2027

Quelles mesures en faveur des milieux humides co-financées par les agences dans le cadre de la future programmation PAC ?

- La PAC 2023-2027 repose sur un nouveau modèle de mise en œuvre qui consiste en une **planification stratégique** décrite dans un **Plan stratégique national (PSN)** établi pour 5 ans
- La CE a approuvé le plan stratégique Français (entrée en vigueur 01/01/2023)
- Une ambition environnementale renforcée (objectif pacte vert Europe)

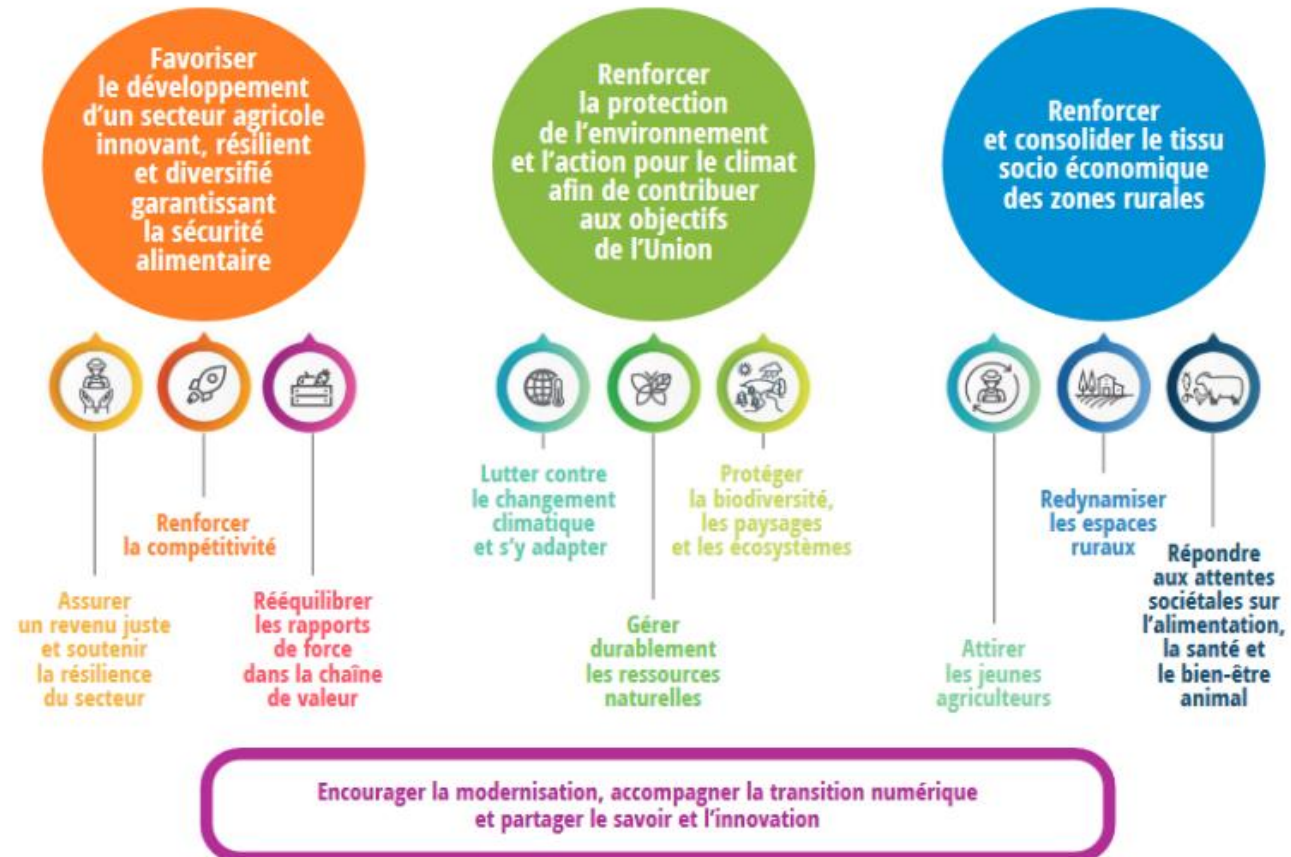


Schéma des 10 objectifs européens auxquels le PSN PAC doit répondre

Mesures agro-environnementales et climatiques – PSN 2023-2027

Quelles mesures en faveur des milieux humides co-financées par les agences dans le cadre de la future programmation PAC ?

Fiches interventions (PSN)	MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	AEAG	AEAP	AELB	AERM	AERMC	AESN	Montants unitaires (€/ha)	
MAEC Préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	✓	✓	✓	✓		✓	150 €	
		MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	✓	✓	✓	✓		✓	201 €	
		MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	Localisée								267 €
		MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	Localisée	✓	✓	✓				✓	216 €

Comment monter en ambition pour les ZH sur les programmes de contrat ?



Aides milieux aquatiques et biodiversité:
50,9 millions d'euros / an jusqu'en 2024

Type d'opération sur les ZH en 2022	Aides AELB
Inventaires	796 904 €
Etudes liées aux travaux	806 076 €
Restauration	1 326 690 €
Etudes foncières	7 500 €
Acquisition foncière	351 305 €

Aides Zones Humides en 2021 (hors animation) : 2.8 millions d'€
En 2022, on s'approche de 3.3 M€.

Un constat peu de grands travaux ZH...

Les financements de l'agence ne sont pas un frein !

- **Les pistes de réflexion** (assises de l'eau, plan national milieux humides, SDAGE et programmes révisés..) vont dans le sens de pouvoir mettre à disposition des porteurs de projet de contrats territoriaux, **des éléments clés d'une vision stratégique de l'état global de leurs ZH** (outil cartographique et données associées).

BUT = aider à planifier et programmer un volet d'actions ZH cohérent et pertinent avec les enjeux globaux des opérations territoriales (CT pour AELB).

Vers la construction d'une stratégie ZH

Suite à ce contexte et recommandations un travail de réflexion mené pour produire et mettre à disposition un cadre de référence et des outils = **stratégie**



Permettant à chaque porteur de CT d'être en capacité de proposer un programme cible d'actions ZH cohérent et articulé avec les objectifs globaux de son CT

et.....

..... de répondre à ce type de questions

- Quelle place, rôle des ZH, sur son territoire ? Dans un CT?
- L'intervention de restauration sur les ZH est-elle indispensable ?
- Quels usages maintenir pour quoi, pour qui, par qui ? A quelle échelle ?
- Y-a-t-il une volonté d'accompagner cette restauration ou à l'inverse des blocages identifiés localement ?

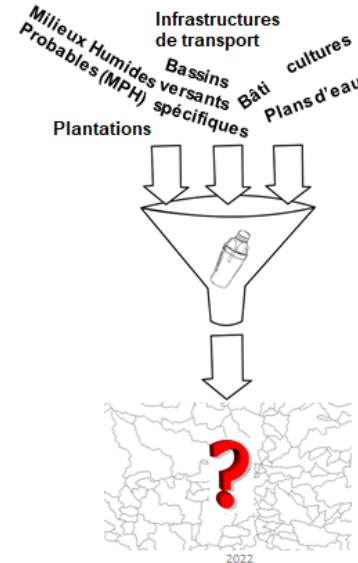
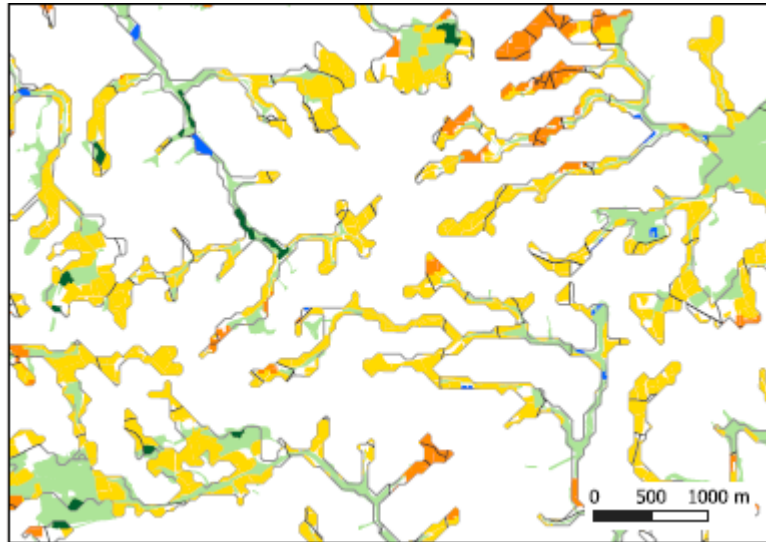
.....et de répondre à ce type de questions

- Quelles sont les principales menaces / pressions ?
- Quels objectifs? Quelles modalités d'intervention privilégier en fonction de ces objectifs ?
- En quoi la gestion des ZH peut-elle permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs globaux du CT qui privilégie les « enjeux eau »?
- Comment faire des choix lisibles, efficaces ? Où? Comment les programmer?

Comment évaluer l'altération des zones humides sur le bassin Loire-Bretagne

Méthode utilisée

Aménagements et usages étudiés



Analyses spatialisées:

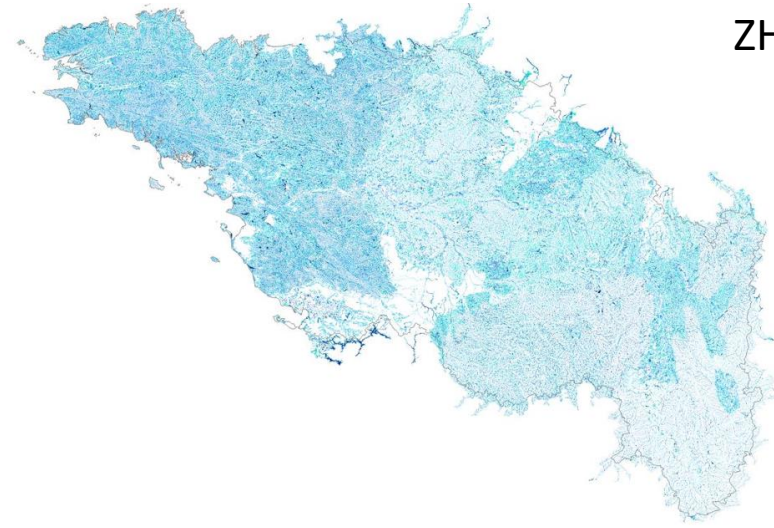
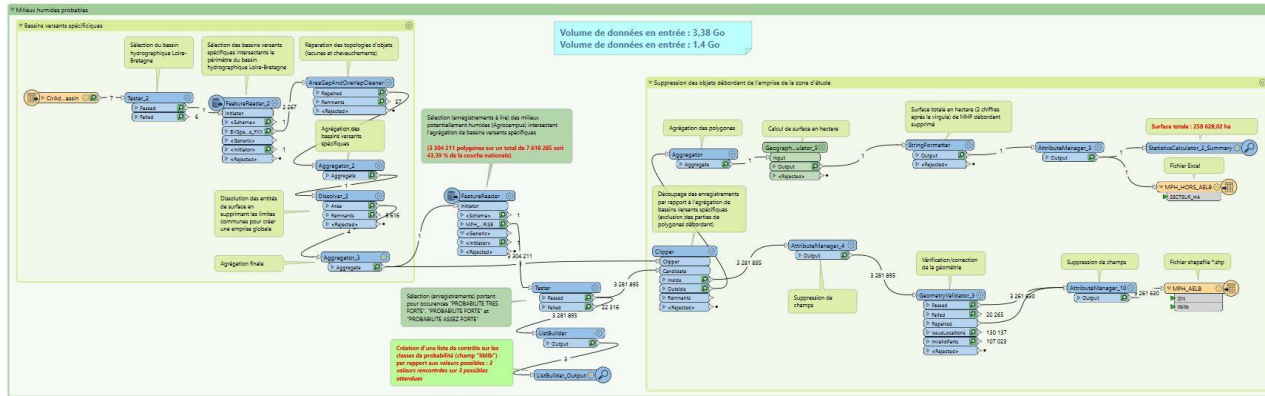
- Artificialisation (urbanisation et transports)
- Cultures / prairies permanentes
- Plantations de résineux et peupliers
- Créations de plans d'eau

Manque de référentiels:

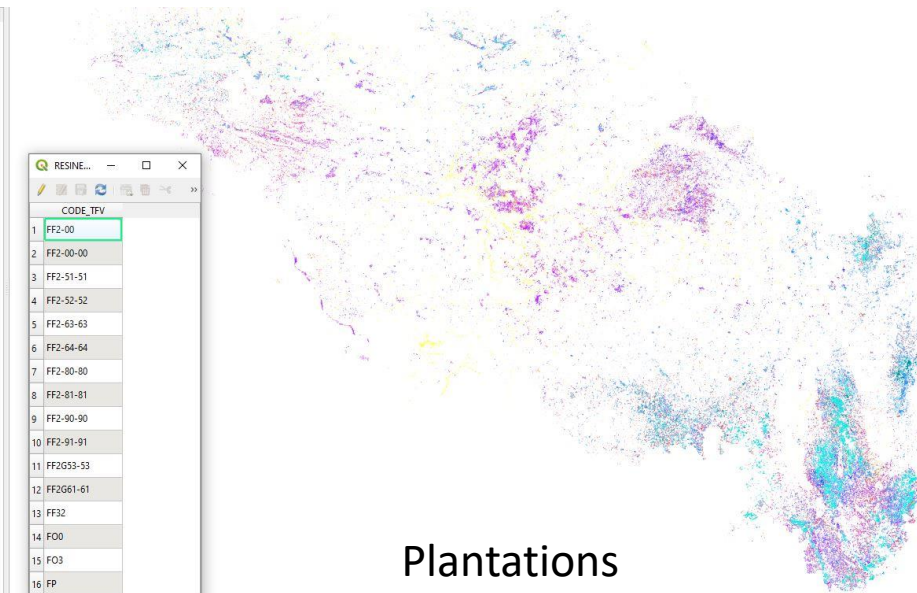
- Pré-localisation et non inventaires zh pour avoir une démarche homogène
- Dépendant de la qualité de la pré-localisation

Comment évaluer l'altération des zones humides sur le bassin Loire-Bretagne

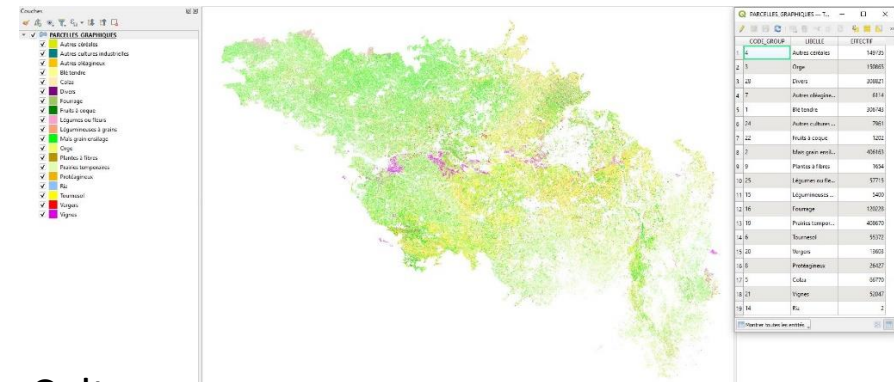
Exemple : chaîne de traitement (outil ETL - FME)



- RESINEUX ET PEUPLERAIES**
- ✓ FF2-00 - Forêt fermée de conifères purs en futaie
 - ✓ FF2-00-00 - Forêt fermée à mélange de conifères
 - ✓ FF2-51-51 - Forêt fermée de pin maritime pur
 - ✓ FF2-52-52 - Forêt fermée de pin sylvestre pur
 - ✓ FF2-63-63 - Forêt fermée de mélèze pur
 - ✓ FF2-64-64 - Forêt fermée de douglas pur
 - ✓ FF2-80-80 - Forêt fermée à mélange de pins purs
 - ✓ FF2-81-81 - Forêt fermée d'un autre pin pur
 - ✓ FF2-90-90 - Forêt fermée à mélange d'autres conifères
 - ✓ FF2-91-91 - Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze
 - ✓ FF2G53-53 - Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
 - ✓ FF2G61-61 - Forêt fermée de sapin ou épicéa
 - ✓ FF31 - Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
 - ✓ FF32 - Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
 - ✓ F00 - Forêt ouverte avec coupe rase ou incident
 - ✓ F03 - Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
 - ✓ FP - Peupleraie

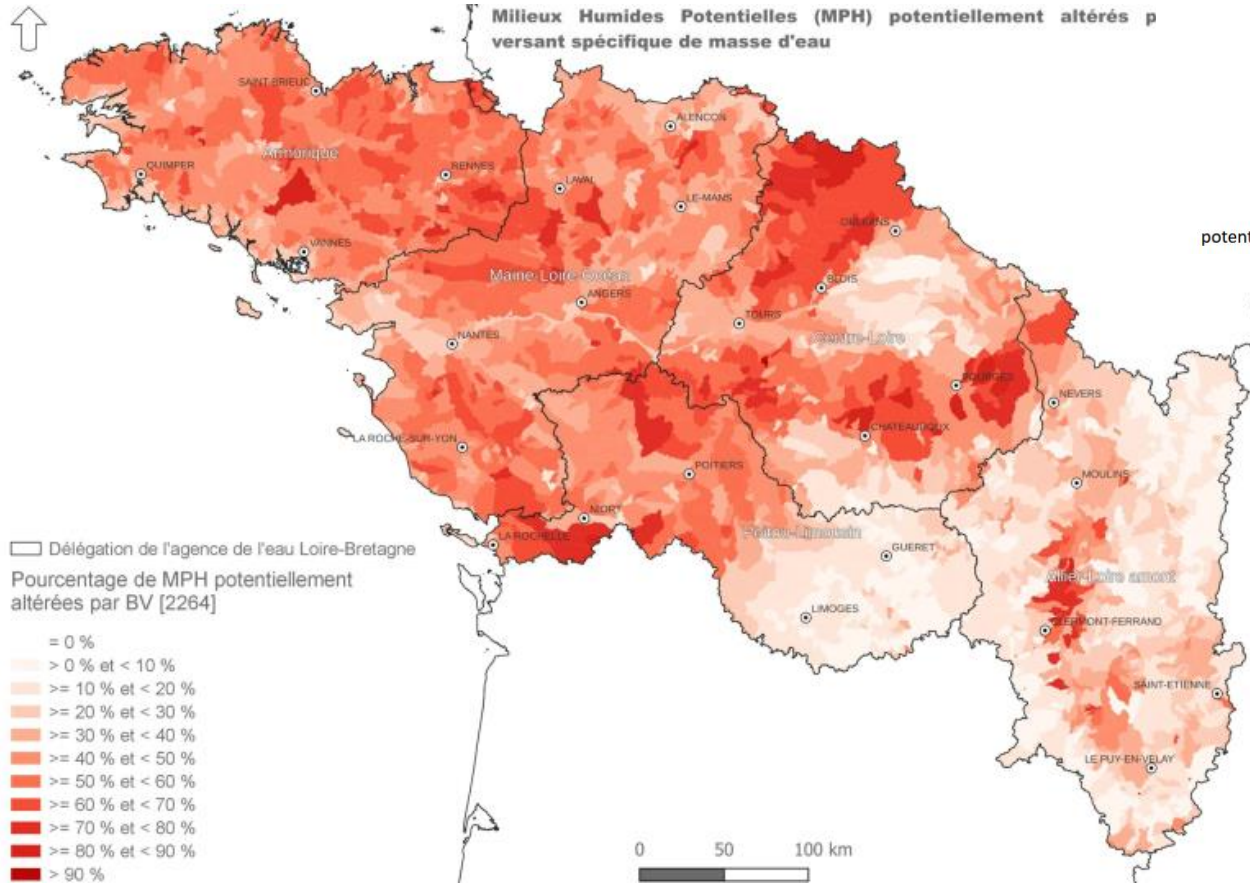


Plantations

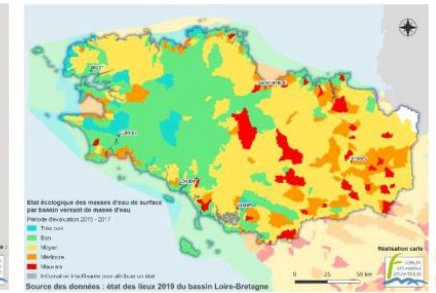
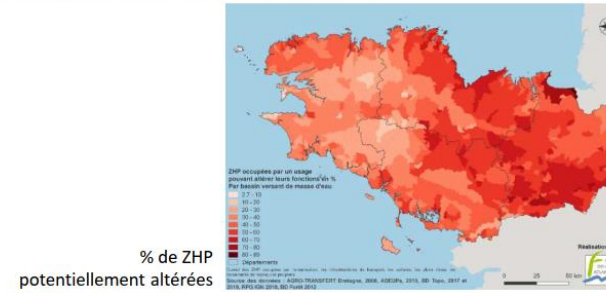


Cultures

Comment évaluer l'altération des zones humides sur le bassin Loire-Bretagne

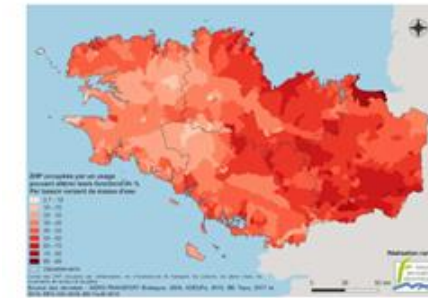


ENJEUX RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU



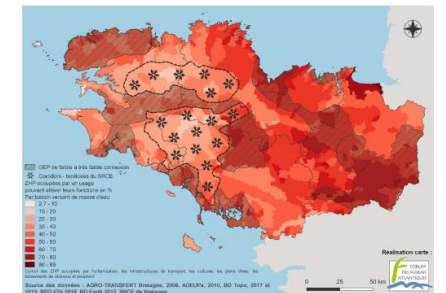
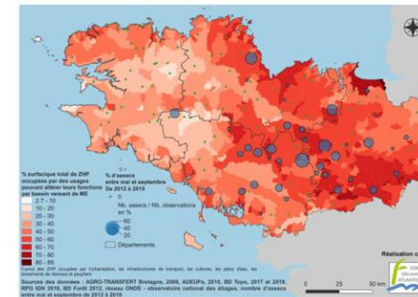
Etat écologique des masses d'eau de surface

ENJEUX RELATIFS À LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de Bretagne.
Source : SRCE Bretagne

ENJEUX RELATIFS À LA QUANTITÉ D'EAU



Grands ensembles de perméabilité du SRCE

Merci de votre attention



Les financements de la Gemapi

LUNDI 21 NOV. 2022

WEBINAIRE



Gemapi : une **compétence obligatoire** des intercommunalités

Des **formes d'organisation multiples**, y compris à l'échelle de chaque intercommunalité

Trois enjeux majeurs relevés lors de l'état des lieux réalisé par Intercommunalités de France en 2020 :

- Pédagogie
- Transversalité
- Financement

Des **financements divers à associer** :

- Taxe Gemapi
- Financements européens
- Agences de l'eau
- Départements et régions
- Nouvelles sources de financement, dont les crédits carbone

Repères**520 M€**

COÛT ANNUEL MOYEN NATIONAL DES DOMMAGES CAUSÉS
PAR LES INONDATIONS ET ASSURÉS AU TITRE DU RÉGIME
CATASTROPHES NATURELLES³⁸

Entre 1 à 1,5 Mds€

MONTANT DES DÉPENSES ADDITIONNELLES ÉVALUÉES
DES MÉNAGES GÉNÉRÉES PAR LES POLLUTIONS LIÉES
AUX EXCÉDENTS D'AZOTE ET DE PESTICIDES D'ORIGINE
AGRICOLE³⁹

19,2 Mds€

PROGRAMMES 2016-2021 DES SDAGE DONT 3,4 MILLIARDS
D'EUROS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES⁴¹

200 M€

PRODUIT DE LA TAXE
GEMAPI EN 2020⁴⁰

6 M€

PRODUIT DE LA TAXE
GEMAPI EN 2016

NOMBRE D'INTERCOMMUNALITÉS PAR STRATE AYANT RECOURS À LA TAXE GEMAPI EN 2020

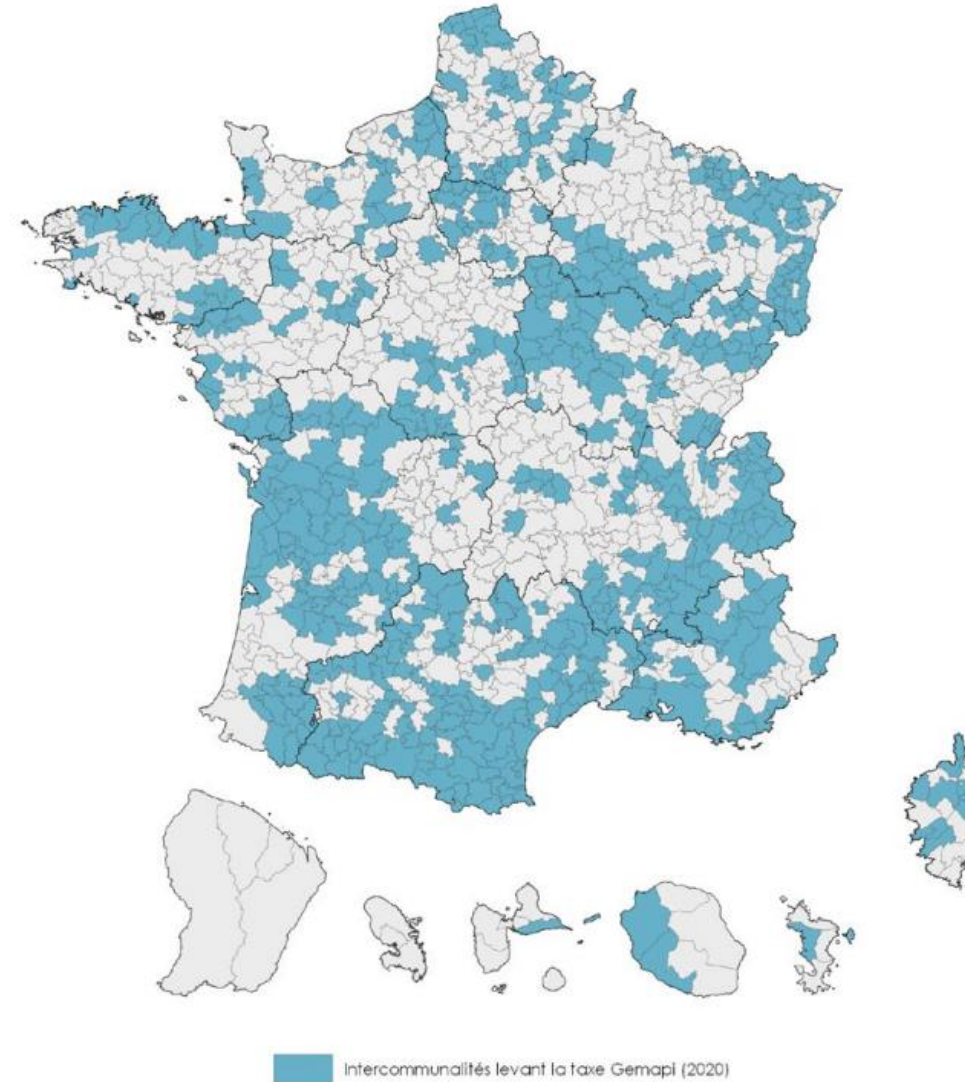
MOINS DE 10 000 HABITANTS	65	31%
10 000 À 20 000 HABITANTS	153	50%
20 000 À 50 000 HABITANTS	251	55%
50 000 À 100 000 HABITANTS	79	51%
100 000 À 300 000 HABITANTS	41	39%
PLUS DE 300 000 HABITANTS	9	36%
TOTAL	598	

Source : Partenaires Finances locales

TABLEAU MONTRANT L'ÉVOLUTION DE LA TAXE GEMAPI DEPUIS 2016

	2016	2017	2018	2019	2020
NB EPCI AYANT INSTITUE LA TAXE (HORS DOM)	16	38	424	552	598
MONTANT TAXE GEMAPI	6,8 M€	24,0 M€	146,4 M€	179,9 M€	194,2 M€
POPULATION TOTALE CONCERNÉE	0,9 M€	3,9 M€	19,5 M€	32,7 M€	34,2 M€
€/HAB : EPCI AYANT INSTITUE LA TAXE	7,42 €	6,18 €	7,51 €	5,50 €	5,67 €

48% DES INTERCOMMUNALITÉS LEVAIENT LA TAXE GEMAPI EN 2020



Taxe Gemapi : une **justification plus « Pl »** que « Gema »

Des **stratégies de mobilisation** de la taxe différentes : couvrir 100 % des dépenses ou non, un montant lissé sur plusieurs années ou variable selon les dépenses annuelles

Des **financements extérieurs** perçus comme de plus en plus difficiles à mobiliser

Des **synergies** à valoriser avec les autres compétences du cycle de l'eau (distribution d'eau potable, gestion des eaux pluviales urbaines, etc.) et avec les stratégies énergie-climat

Exemple : Des projets de fonds carbone permettant de générer des crédits carbone en préservant les zones humides

Nos publications



Études

- Intercommunalités de France 2022, [Financement de la transition écologique et énergétique](#)

Focus

- Intercommunalités de France 2021, [La taxe Gemapi : recommandations de mise en œuvre](#)
- Intercommunalités de France 2020, [Mise en œuvre de la compétence Gemapi : état des lieux](#)

Oriane Cébile
vous remercie de votre attention.

INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

o.cebile@adcf.asso.fr
www.adcf.org



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SYLVIE FRUGIER
DREAL
NOUVELLE-
AQUITAINE
06 99 03 39 58**

HTTPS://AIDES-DD-NA.FR/




**Aides pour le Développement Durable en
Nouvelle-Aquitaine (ADDNA)**


[Accueil](#) [Les aides en Nouvelle-Aquitaine](#) [Le mécénat en Nouvelle-Aquitaine \(Bientôt disponible\)](#)

Le site ADDNA favorise la réalisation sur le territoire néo-aquitain de projets contribuant au développement durable.

Vous avez accès :

- aux différentes aides (aides classiques, appels à projets, AMI, fonds, aides, prix, concours, etc) en cours ou à venir et à différentes échelles, locales, régionales, nationales, européennes.
- à une mise en relation entre des mécènes et des porteurs de projets en quête de mécénat et à un centre de ressources sur le mécénat, sous l'égide du Pôle régional mécénat Nouvelle-Aquitaine.

Les aides en Nouvelle-
Aquitaine 

Le mécénat en
Nouvelle-Aquitaine 

Pensez à vous créer
une alerte

 Créer une alerte

pour recevoir les aides qui vous concernent !

Disponible au 2^{ème} trimestre 2022

MECENAT Par qui ? Pour Qui ? Comment ?

Le mécénat se définit comme :

« le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. »

(arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière)

LES STRUCTURES ET MECENES

Les mécènes

Le mécène est un particulier ou une entreprise

L'intérêt direct (en sus du caractère philanthropique)

- Un outil de communication interne et externe
- Une législation fiscale favorable
- Un enjeu stratégique pour l'entreprise

Les structures pouvant recevoir des dons : les mécénés

Pour bénéficier du régime fiscal de faveur du mécénat,

l'organisme doit :

être d'intérêt général

exercer une activité éligible (non fiscalisée)

Dans le cadre du mécénat direct, les organismes bénéficiaires sont nombreux :

- l'État, les collectivités locales et leurs établissements ;
- les organismes d'intérêt général (en particulier les associations loi 1901) dont la gestion est désintéressée et l'activité non lucrative et non concurrentielle dont l'activité ne profite pas à un cercle restreint de personnes ; L'organisme bénéficiaire doit également revêtir un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la diffusion de la culture, de la langue, des connaissances scientifiques françaises ou à la défense de l'environnement naturel ;
- les musées de France ;
- la plupart des monuments historiques privés (pour leurs travaux de restauration sur les parties protégées, ou leurs travaux d'accessibilité aux personnes handicapées) ;
- les organismes qui ont pour activité principale la diffusion du spectacle vivant ou l'organisation d'expositions d'art contemporain (à l'exclusion des organismes.....

Différents types de mécénat : en nature et de compétence

- Une des possibilités offertes à un mécène entreprise consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des moyens (produits ou services) à la cause qu'elle entend soutenir. Il s'agit ici, d'un « mécénat en nature ou de compétence ». Nous attirons alors votre attention sur la rédaction de la convention de mécénat.
- Le mécénat en nature
 - Mettre gratuitement à la disposition du porteur de projet :
 - des locaux, des biens inscrits sur le registre des immobilisations,
 - des prestations de services ou des biens produits par l'entreprise.
- Le mécénat de compétence
 - Mettre à la disposition de la structure du personnel de l'entreprise

Les règles fiscales applicables au mécénat

- Il y a une distinction fiscale entre le mécénat d'entreprise et le don des particuliers
- Le mécénat des entreprises est défini par l'art 238 bis du CGI :
 - la réduction d'impôt est égale à 60% du montant du don retenu et versé dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires H.T. (après réintégration de la charge)
- avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent sur l'impôt du au titre des cinq exercices suivants.
- Le don des particuliers est défini par l'art 200 du CGI :
 - la réduction d'impôt est égale à 66% du montant du don retenu dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Il est à noter que les mécènes sont soumis à des obligations déclaratives.

Une plateforme au service des porteurs de projet et des entreprises : Le site ADDNA

site ADDNA favorise la réalisation sur le territoire néo-aquitain de projets contribuant au développement durable.

Vous avez accès :

aux différentes aides (aides classiques, appels à projets, AMI, fonds, aides, prix, concours, etc) en cours ou à venir et à différentes échelles, locales, régionales, nationales, européennes.

à une mise en relation entre des mécènes et des porteurs de projets en quête de mécénat et à un centre de ressources sur le mécénat, sous l'égide du Pôle régional mécénat Nouvelle-Aquitaine.

Mécénat : De quoi s'agit-il ?

Qui sommes nous ?

Outils/ressources

Consulter les OFFRES de mécénat

Consulter les DEMANDES de mécénat

Déposer une OFFRE

Déposer une DEMANDE

Accueil > Demandes de mécénat

Filtrez selon vos critères

Territoire(s) géographique(s) préférentiel(s) du projet

Choisissez une option

Domaine(s) de mécénat ciblé(s) par le projet Aide ⓘ

Choisissez une option

Thématiques de la transition écologique ciblée(s) par le projet Aide ⓘ

Choisissez une option

Objectif(s) de développement durable ciblé(s) par le projet Aide ⓘ

Choisissez une option

Valider et rechercher

Réinitialiser les filtres

Dépôt d'une offre de mécénat

Télécharger la notice

* = réponse obligatoire

Informations concernant votre structure

Nom de votre structure *

SIRET *

Le SIRET comprend 14 chiffres.

Vous êtes ? *

- Sélectionner votre type de structure -

Secteur(s) d'activité de votre structure

Choisissez une option

Domaine(s) de mécénat habituel(s) [Aide](#)

- Culture Education Recherche

Complément : préciser vos expériences les plus récentes en matière de mécénat

Sélectionner votre type de structure

Secteur(s) d'activité de votre structure

Choisissez une option

Domaine(s) de mécénat habituel(s) Aide ?

- Culture
- Santé
- Sport
- Autre domaine
- Education
- Social
- Transition écologique
- Recherche
- Solidarité
- Sans expérience antérieure

Complément : préciser vos expériences les plus récentes en matière de mécénat

Département de votre structure *

- Sélectionner votre département -

Adresse de votre structure *

Site web

Document(s) de présentation de votre structure

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Réseau social

11 Demande(s) disponible(s)

[Voir les demandes clôturées](#)

(Association de protection de la nature)

[Référence : D-14]

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Donec volutpat velit eget odio eleifend, aliquet elementum nunc accumsan. Vivamus nec urna sed ipsum fringilla hendrerit. Ut volutpat at ex id sodales. In venenatis metus quis eros ullamcorper malesuada. Curabitur pulvinar finibus varius. Vestibulum at varius lorem. Cras tristique felis lorem,

[Afficher la suite](#)

📅 **Date de fin de validité :** 07/10/2022

[Voir la fiche complète](#)

(Association Tous à vélo)

Mécénat financier

[Référence : D-5]

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Donec volutpat velit eget odio eleifend, aliquet elementum nunc accumsan. Vivamus nec urna sed ipsum fringilla hendrerit. Ut volutpat at ex id sodales. In venenatis metus quis eros ullamcorper malesuada. Curabitur pulvinar finibus varius. Vestibulum at varius lorem. Cras tristique felis lorem,

[Afficher la suite](#)

📅 **Date de fin de validité :** 15/08/2021

[Voir la fiche complète](#)

Pour aller plus loin : Le centre de ressources



- Actualités
- Entre terre et eau
- Intérêts
- Milieux en danger
- Identifier
- Réglementation
- Agir

- Dispositifs
- Témoignages d'acteurs
- Retours d'expériences cours d'eau et zones humides

- Politiques publiques et financements**
 - Fonds et programmes européens
 - Plans et appels à projets nationaux
 - Programmes d'intervention à l'échelle des bassins
 - Des collectivités territoriales au cœur de l'action

- Bénévoles, mécènes et fondations

- Labels et marques

- La collection "Pôles-relais - bulletins bibliographiques"

- La Journée mondiale des zones humides

- Cinéma

Version imprimable PDF version

Politiques publiques et financements

La préservation des ressources naturelles constitue un enjeu majeur pour la France et l'Europe à plusieurs titres.

Le Grenelle Environnement a fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion de l'eau et prévoyait l'acquisition de **20 000 hectares de zones humides** par le Conservatoire du littoral et les Agences de l'eau d'ici 2020 (action toujours en cours avec l'acquisition de 8 500 ha et la restauration de 50 000 ha de zones humides d'ici à 2026), ainsi que **la création du premier parc national de zones humides**. La Stratégie nationale aires protégées 2030 intègre l'engagement pris dans le cadre des Assises de l'eau de doubler en métropole, et de renforcer en outre-mer, la superficie de milieux humides intégrés dans les zones de protection forte, soit une augmentation d'environ 110 000 hectares pour la métropole.

Un nouveau plan national "milieux humides" en 2022

la politique nationale de protection de la biodiversité et des ressources en eau.

Les milieux humides (tourbières, mares, prairies, marais, estuaires, mangroves...) constituent un patrimoine naturel exceptionnel. Leur rôle écologique et dans la régulation du climat est largement reconnu.

Il est nécessaire et d'intérêt général de davantage les préserver et les restaurer par des actions concrètes de gestion durable. C'est l'objet du quatrième Plan national milieux humides 2022-2026, déclinaison de la Stratégie nationale biodiversité 2030.

En savoir plus

<http://www.zones-humides.org/agir/politiques-publiques-et-financements>



<http://zones-humides.org/actualit%C3%A9s>

En matière de biodiversité, la France et l'Europe sont signataires de la **Convention pour la diversité biologique** (CDB 1992). Ils se sont engagés à stopper l'érosion de notre patrimoine naturel.

Un nombre important de plans et programmes ont vu le jour, certains ont des objectifs

Pour aller plus loin : Les suivis en milieux humides

Rediffusion

**Suivis en milieux humides :
des outils clés en main**

Le 19 septembre 2022 de 14h à 16h



• De l'importance des suivis
Pascale Larmande, ARB-CVL / Life ARTISAN

• La boîte à outils Mhéo
Charlotte Le Moigne, Fédération des conservateurs d'espaces naturels

• Hydrindc
Hugo Lefevre, INRAE

• Le suivi de l'état de conservation
Margaux Mitzel, PaléoNet (CIRN)

• Le suivi scientifique minimal
Anne Viret et Athanas Pongaud, Office français de la biodiversité et INRAE

• Conclusion : articuler les outils
François Michaux, Fédération des conservateurs d'espaces naturels

1:59:59

Webconf OiEau - les suivis en milieux humides

Synthèse 4 pages



Suivis en milieux humides

Des outils clés en main

Mettre en place des suivis : un réflexe indispensable !

Restaurer, gérer et préserver les milieux humides constituent des solutions fondées sur la nature (SFN), solutions dites « sans regret », largement plébiscitées aujourd'hui face aux défis croisés des changements climatiques, de l'érosion de la biodiversité, des risques naturels liés à l'eau, etc.

Mais aujourd'hui, le déploiement des SFN pâti largement d'un manque d'informations sur les performances et les co-bénéfices qu'apportent ces solutions. En effet, si de nombreux projets ont vu le jour ces dernières décennies, la robustesse des suivis mis en œuvre doit être renforcée, tant pour vérifier l'atteinte des objectifs que pour évaluer les co-bénéfices.

Pour continuer de démontrer et mieux quantifier l'intérêt des milieux humides pour la résilience des territoires, **il est donc indispensable d'accompagner de suivis robustes** toute action de préservation, de restauration et de gestion.

En savoir plus

- L'intervention en vidéo de Pascale Larmande (ARB-CVL / Life ARTISAN)
- L'étude « Trains et leviers au développement des solutions d'adaptation fondées sur la nature » issue du projet Life ARTISAN (rapport d'étude, 2022)
- Le référentiel d'indicateurs issu du projet Life ARTISAN (rapport d'étude, 2022)

1 La boîte à outils Mhéo

Issue d'un projet né sur le bassin Rhône-Méditerranée (RhoMéo) à l'initiative des CEN Savoie et Rhône-Alpes, la boîte à outils Mhéo est aujourd'hui une **démarche nationale** qui permet de suivre l'évolution des milieux humides dans le cadre de leur gestion – trajectoire écologie – ou de leur restauration – effet des travaux.

Il s'agit de mesurer des **indicateurs territoriaux** puis d'évaluer l'évolution de ces indicateurs au cours du temps. Pour les mesurer, des protocoles doivent être mis en place. Mhéo constitue un socle de 5 protocoles standardisés retenus au niveau national : pédologie, piézométrie, flore, odonate et amphibien.

Le choix de ou des indicateurs à mettre en œuvre est fonction de l'objectif du projet mais aussi des compétences disponibles et du budget alloué.

Synthèse de la webconférence du 19 septembre 2022

Merci à tous !

Un évènement organisé par :



Avec le soutien financier de :



© Bruno Jargot, 2017